

## Actes du forum

# « Quel rôle les communes et intercommunalités dans le soutien à une agriculture et alimentation locales et paysannes ? »

Mardi 10 février 2026 – 14h30-16h30 – Salle des Fêtes de LUANT 36 350

Nombre de participant·es : 50



Credit photo : Anne-Cécile Plieger

### FORUM Quel rôle peuvent jouer les communes et intercommunalités dans le soutien à l'agriculture et l'alimentation locales ?

Mardi 10 février 2026

14h30-16h30

Entrée libre

Salle des Fêtes, 36350 LUANT

A l'occasion des élections municipales, la Confédération Paysanne de l'Indre et la Confédération Paysanne du Centre vous invitent à un forum pour mettre en lumière le rôle que peuvent jouer communes et intercommunalités dans le soutien à une agriculture paysanne et locale. Nous y présenterons les compétences, les ressources que ces collectivités locales ont à leur disposition pour agir politiquement sur l'agricole et l'alimentation sur leur territoire et illustrerons par des expériences inspirantes.

#### Renseignements et inscriptions

Confédération Paysanne de l'Indre  
www.indre.confederationpaysanne.fr  
02 54 61 62 40 - 06 41 05 79 74  
contact@confederationpaysanne36.fr



Confédération Paysanne  
Centre-Val de Loire

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs



Centre-  
Val de Loire

#### Introduction par Emilie Doussin, animatrice à la Confédération Paysanne de l'Indre

Merci d'être venus nombreux et nombreuses à ce forum, évènement co-organisé tous les ans ou tous les deux ans par la Confédération paysanne de l'Indre et la Confédération Paysanne du Centre. Ces forums sont soutenus par le Conseil Régional Centre Val de Loire, représentés par Jérémie Godet aujourd'hui, que l'on remercie pour leur présence et leur soutien.

Ces forums se veulent des temps d'échanges ouverts au public, aux décideurs politiques, aux élus, aux citoyens et habitants sur thématiques agricoles. Cette année, en préparant ce forum, on a pensé aux enjeux d'actualité et forcément aux élections municipales. On a voulu profiter de ce forum pour mettre en avant le rôle des communes et intercommunalités dans le soutien à une agriculture et une alimentation paysannes et locales. On avait déjà abordé ce sujet lors de notre Fête de l'Agriculture Paysanne l'an dernier à Rosnay au GAEC des Gommiers avec l'invitation du Conseil départemental de Dordogne qui a présenté sa politique d'alimentation de ses cantines des collèges en 100% bio, local et de saison. On s'est dit que c'était intéressant de voir à une échelle plus locale, pour voir quelles politiques publiques étaient possibles à mettre en œuvre à l'échelle communale. On pourrait penser que c'est un niveau territorial qui n'a pas de prise sur ce sujet vaste qu'est

#### PROGRAMME DU FORUM

##### 14h30-15h Introduction autour d'un témoignage d'un maire local

par Daniel CALAME, maire d'une commune rurale du Boischaut Sud et ancien paysan

##### 15h-15h35 Les leviers à disposition des communes et intercommunalités pour agir sur l'agricole et l'alimentation

Présentation puis échanges avec Gilles MARECHAL, membre de la SCOP Terralim, chercheur associé au CNRS sur l'action et les politiques publiques des collectivités territoriales sur l'agriculture et l'alimentation, administrateur aux CIVAM de Bretagne

##### 15h35-16h25 : Présentation d'expériences inspirantes et échanges avec le public

■ Julien VEQUE, éleveur ovin dans le Cher, installé grâce à l'écopâturage sur des terres communales

■ Thierry LETELLIER, maire de la Villedieu, commune de Creuse, ayant monté une association foncière agricole libre (AFAL) pour agir avec les habitant·es sur le foncier agricole et l'installation-transmission sur sa commune

■ Nicolas GARNIER, Vice-président chargé de l'agriculture à la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM), ayant agi auprès des propriétaires pour favoriser la remise en état et remise en bail des friches agricoles

##### 16h25-16h30 : Conclusion politique

par la Confédération Paysanne de l'Indre

#### Renseignements et inscriptions

Confédération Paysanne de l'Indre  
www.indre.confederationpaysanne.fr  
02 54 61 62 40 - 06 41 05 79 74  
contact@confederationpaysanne36.fr



l'agriculture, que les orientations politiques en la matière se prennent au niveau étatique voire européen avec la PAC. Mais en fait on va voir qu'il y a beaucoup de leviers d'action locale que ce soit sur le foncier, l'installation et la transmission, l'alimentation, etc.

Nous vous proposons donc un forum en 2 parties :

- Nous allons introduire ce forum à partir d'un témoignage local, d'un maire et ancien paysan, Daniel Calame qui a bien voulu témoigner de ce qu'il a fait sur sa commune en lien avec l'agricole ; puis nous prendrons du recul avec Gilles maréchal, chercheur associé au CNRS, membre de la coopérative Terralim qui accompagne les collectivités territoriales sur leur politique alimentaire, qui nous présentera les leviers d'action des communes et intercommunalités sur ces thèmes.
- Dans un second temps, on vous proposera trois témoignages d'expériences concrètes des paysans et d'élus qui ont agi à une échelle locale sur ces sujets. Nous aurons d'abord Julien Vèque, éleveur ovin installé notamment grâce à une activité d'écopâturage sur des terres communales. Puis, nous écouterons Thierry Letellier, maire de la commune rurale de La Villedieu en Creuse, qui présentera son expérience d'une association foncière agricole libre sur la commune pour reprendre la main sur le foncier agricole de la commune et pour remettre de la démocratie dans cette question. Enfin, nous donnerons la parole à Nicolas Garnier, Vice-président à l'Agriculture de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois dans le Loir et Cher qui a initié une démarche d'indemnisation des propriétaires pour favoriser la remise en bail et la remise en état de friches agricoles.

### **Premier temps : témoignage locale et perspectives globales sur les leviers d'action publique en matière agricole et alimentaire pour les communes et intercommunalités**

**Témoignage de Daniel Calame, maire de Saint-Plantaire, commune rurale du Boischaut Sud et paysan à la retraite :**

On m'a interrogé sur ce qu'une commune peut faire pour l'agriculture et au départ, je me suis rendu compte que je ne m'étais jamais posé cette question en ces termes. Quand on gère sa commune, on s'occupe de nombreuses choses mais on n'a pas l'impression de s'occuper de l'agriculture. Et en y réfléchissant, j'ai trouvé plusieurs exemples que je vais vous présenter.

Dans notre commune, on a mis en œuvre la loi Egalim au-delà de ce qui est demandé, c'est-à-dire qu'on se fournit au maximum en bio et en local. On ne va pas chercher du bio qui peut venir de très loin mais on se fournit auprès des agriculteurs de la commune.

Il y a quelques années, un maraîcher est venu nous chercher en souhaitant s'installer mais n'avait aucun foncier. Nous avons donc fourni quelques ha de terres communales pour l'aider à s'installer.

On avait une ancienne cuisine communale qui n'était plus très performante donc quand on en a construit une nouvelle, s'est posée la question d'à quoi on allait destiner l'ancienne cantine centrale. Il y avait un producteur paysan de charcuterie bio proche de la commune. On lui a mis à disposition cet atelier pendant 20 ans. Aujourd'hui qu'il part en retraite, on va pouvoir continuer cette mise à disposition à une nouvelle éleveuse qui fait des cochons bio qui faisait transformer loin de chez elle. Ce n'est pas gratuit, mais le loyer est modique, qui lui a permis de faire son activité. En ce moment, on regarde avec elle comment aménager le local pour qu'elle fasse son activité et sa transformation ici.

Sur notre commune, quand on avait des maisons à vendre, on avait fait le choix de les acheter pour en faire des logements sociaux. Donc on a 12 logements sociaux dans une petite commune. Il n'y avait pas de terrain pour faire des jardins et on a terrain communal en plein bourg qui n'était pas utilisé. On a proposé de faire un jardin partagé dessus pour que les habitant.es des logements sociaux fassent pousser leurs légumes. Ce

n'est pas de l'agriculture à proprement parler mais c'en est finalement proche, c'est vivrier. La commune prépare la terre et met à disposition le terrain. C'est un demi-échec et un demi-succès. Faire pousser des légumes, ça demande une culture et ce n'était pas évident pour les locataires de s'y mettre. L'erreur qu'on a fait va être corrigée : on va essayer de proposer un cadre plus collectif, sans parcelles individuelles avec de la formation et de l'accompagnement pour que ce soit un lieu d'échanges entre eux, pour que ceux qui savent faire apprennent aux autres.

On a également une chaufferie communale dans le bourg, qui chauffe à partir de bois déchiquetés qui vient du bocage. Elle chauffe 25 maisons, dont les logements sociaux. On a fait le choix là encore de dire que ce sont des paysans locaux qui soient fournisseurs et que ce soit rémunératrice pour les paysans qui gèrent le bocage. Donc 2 à 3 paysans livrent leur bois à la commune. Nous n'avons pas un marché avec chaque paysan, ils ont adhéré à la SCIC du bois déchiqueté pour simplifier la gestion et c'est la SCIC qui paye le paysan ensuite. La SCIC fonctionne avec une charte, avec engagement de faire repousser et de renouveler bocage. Dans le temps, la bouchure était aussi une production agricole qui servait à produire bois de chauffage, des fruits, des manches d'outils... Petit à petit c'est devenu un handicap pour les agriculteurs, qui consomme beaucoup de fuel à l'entretien, qui gêne. Avec cette démarche, on redonne une valeur économique au bocage et on redonne de l'intérêt à la bouchure pour le paysan.

En tant que commune, on entretient nos routes et nos chemins, dont les bouchures de chaque côté des routes et des chemins. On n'est pas obligé de le faire car les bouchures sont privées. Les cantonniers passaient et taillaient verticalement, et horizontalement sur demande des paysans. On s'est aperçus que les bouchures ne montaient plus et qu'on perdait notre paysage. Donc il a fallu ré-apprendre aux cantonniers et paysans de la laisser monter et qu'on retrouve la valeur de la bouchure et la valeur du bocage. C'est un travail de discussion entre la commune et les agriculteurs, certains ont compris et d'autres se disent toujours que la réduire c'est bien.

On a réalisé un atlas de la biodiversité communale et un inventaire du bocage avec Indre Nature. Ces opérations avec des naturalistes se font forcément avec ceux qui responsables de la biodiversité et du bocage, à savoir les paysans ! Il y a 15-20 ans, ça aurait été plus facile. Avec le milieu paysan d'aujourd'hui, c'est moins simple, parce qu'on sent qu'il y a une radicalisation. Que si on confie à Indre Nature ce genre de missions, on nous répond que ce sont des écoterroristes, etc. On a réussi à le faire mais ça a demandé beaucoup de discussions. Il y a des MAEC<sup>1</sup> sur certaines terres. Mais on sent qu'autour de ces questions, la biodiversité, l'écologie, c'est un peu difficile. Mais au niveau communal, on persévère.

Voilà l'expérience d'un maire rural avec l'agriculture.

**Emilie Doussin :** Même si ça te semblait difficile de trouver des exemples au départ, on voit que ça fait beaucoup de leviers finalement, même si c'est par forcément un chemin direct. Dans ton expérience, ça passe à la fois par du foncier, de l'équipement, de la gestion des communaux... C'est ce qu'on va voir avec la présentation de Gilles Maréchal, qui va nous amener à prendre de la hauteur et voir quels sont les leviers, les compétences des communes sur ces sujets.

**Gilles Maréchal, chercheur associé au CNRS, membre de la coopérative Terralim qui accompagne les collectivités territoriales sur leur politique alimentaire,**

Je vous remercie de votre invitation et de ce premier témoignage très éclairant. Daniel a su jouer sur les différentes notes qu'un maire peut actionner, en sachant où il va. Ce n'est pas en jouant toujours sur la même

---

<sup>1</sup> MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, aides de la PAC pour favoriser des pratiques plus agroécologiques.

note qu'on peut faire bouger les choses, c'est la leçon à tirer. Il a montré clairement de façon vivante, que c'est quand on sait où on va qu'il y a des leviers disponibles.

Je vais vous expliquer à peu près la même chose, à partir d'un travail fait avec un juriste, Luc Bodiguel, chercheur associé au CNRS. Je ne suis moi-même pas juriste mais plutôt avec une casquette de quelqu'un qui a l'expérience du terrain et de l'accompagnement des communes, qui peuvent faire beaucoup de choses.

### Les compétences du bloc communal sur l'agriculture et l'alimentation



La fleur, elle peut paraître compliquée, mais on pourra ensuite l'analyser en fonction de cas particuliers.

Nous avons identifié 12 champs de compétences sur lesquels une commune peut travailler sur l'agriculture sur son territoire.

**Le foncier agricole**, c'est un thème majeur car le renouvellement des générations est dépendant de ça. Mais cela va aussi avec le **foncier urbain**. Les communes sont maîtresses pour décider quelles zones seront bâties ou non, etc.

**L'approvisionnement de la restauration collective** : dans mon expérience, j'en ai eu assez marre d'arriver dans communes où le maire ou l'adjoint disaient qu'ils ne travaillaient que sur ce levier parce que finalement, au niveau d'une commune, il n'y a que ça qu'ils pouvaient faire. C'est un levier, mais qui n'a pas de sens si on n'actionne que celui-là. Souvent, c'est la course à l'échalote pendant les élections, pour mettre 2 ou 3% de produits locaux en plus alors que ça ne fait pas de différence structurelle sur l'agriculture locale.

**L'éducation à l'alimentation** peut facilement se rapprocher de la commande publique. L'école c'est un lieu où on mange à la cantine, certes, mais c'est surtout un lieu d'éducation.

**La formation professionnelle et agricole**, je passe rapidement dessus parce que, pour le coup, ce sont surtout des compétences surtout de l'Etat et de la Région.

**L'accès à l'alimentation** peut être au cœur de l'action municipale. Les centres communaux d'action sociale peuvent jouer en faveur de populations fragiles pour faciliter leur accès à une alimentation de qualité.

**Le financement des structures et des projets**, on peut facilement le voir avec l'exemple de Daniel et de l'atelier de transformation. Quand Daniel aborde l'ancienne cuisine encore équipée et réhabilitée, on voit bien que l'action de la commune peut passer par cela : mettre à disposition des structures, mais aussi financer directement des projets.

**L'impact environnemental de la production agricole** peut être un objet d'actions publique pour tout ce qui concerne la qualité des eaux. A proximité de Rennes, le projet Terre de sources rémunère les agriculteurs pour avoir des pratiques qui protègent la qualité des eaux au lieu de polluer et dépolluer les eaux.

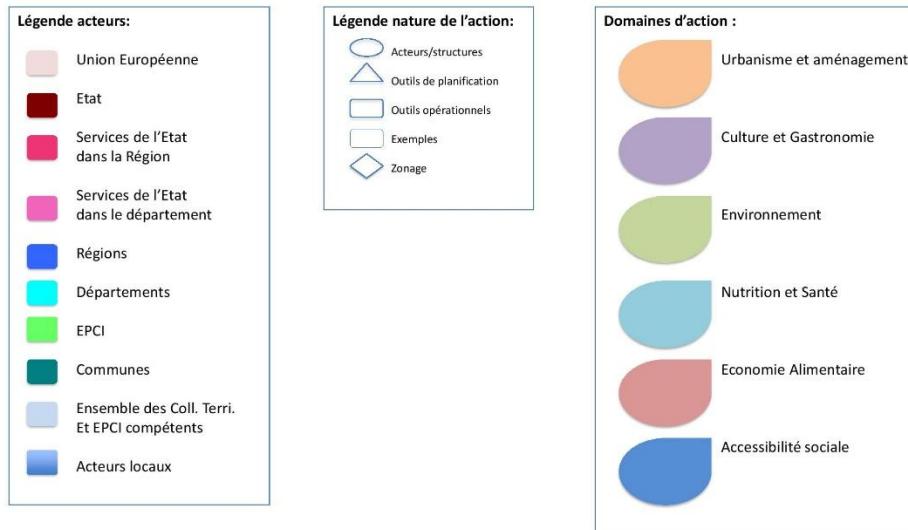
**Les pratiques touristiques** peuvent être importantes dans certaines zones, pour mettre en avant certains produits locaux par exemple.

Les déplacements, ça paraît éloigné de notre sujet agricole et alimentaire mais je vous montrerai après par un exemple comment cela peut jouer un rôle clé.

**La gestion des déchets**, cela paraît évident avec la question du gaspillage alimentaire.

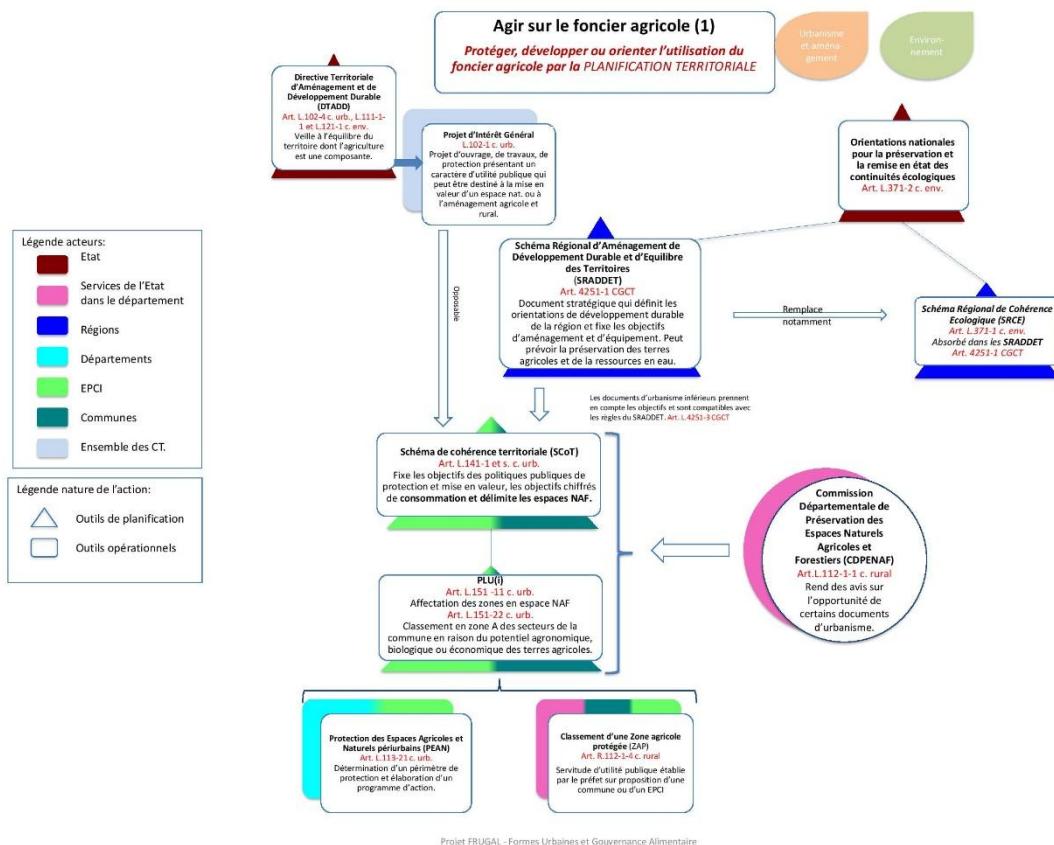
Et enfin **la gouvernance locale**, c'est-à-dire comment on réfléchit ensemble à l'alimentation. Il y a différentes façons de faire dans l'organisation, notamment des Plans Alimentaires Territoriaux. Est-ce que c'est le conseil municipal ou communautaire qui va prendre les décisions ou orientations ou est-ce qu'on va avoir un organe de participation citoyen, ce qui est possible aussi ?

### Légende

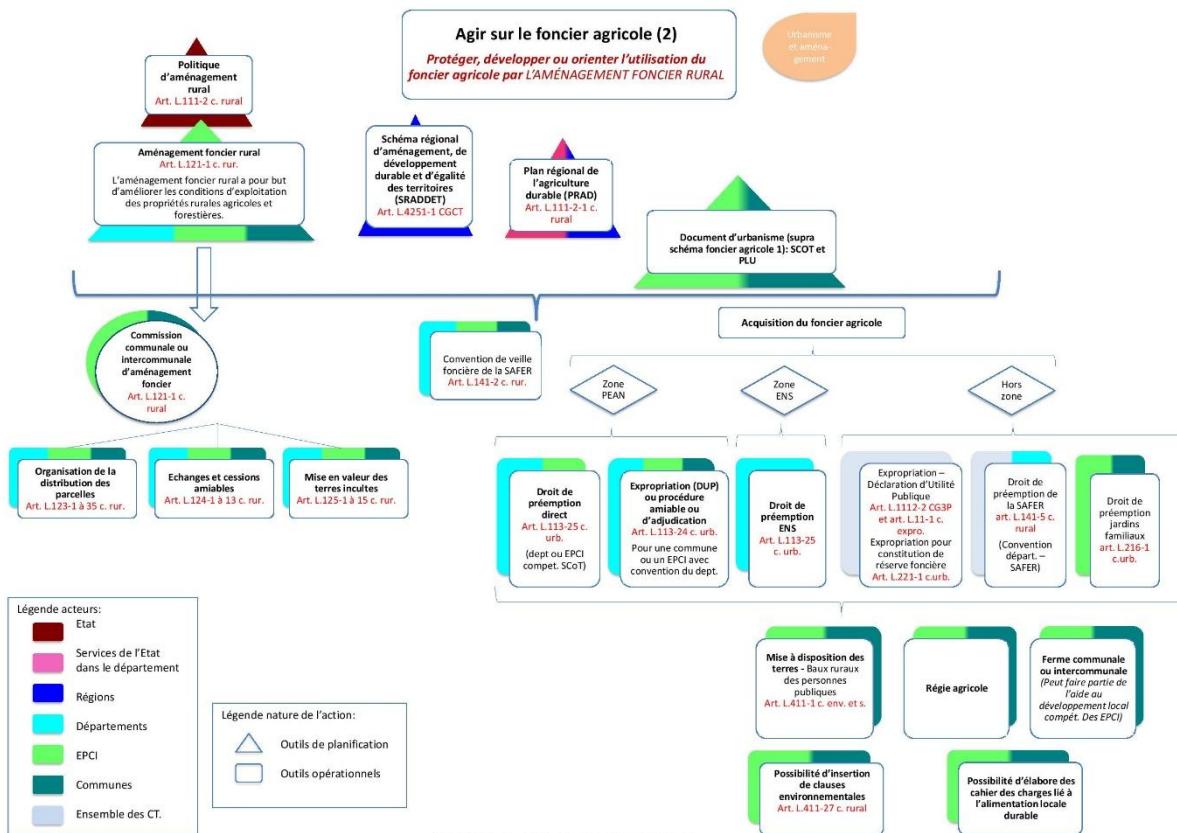


Projet FRUGAL - Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire

Je vais vous présenter quelques schémas qui apparaissent très complexes mais on va se focaliser sur les différents acteurs selon la légende que vous voyez à gauche.



Projet FRUGAL - Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire

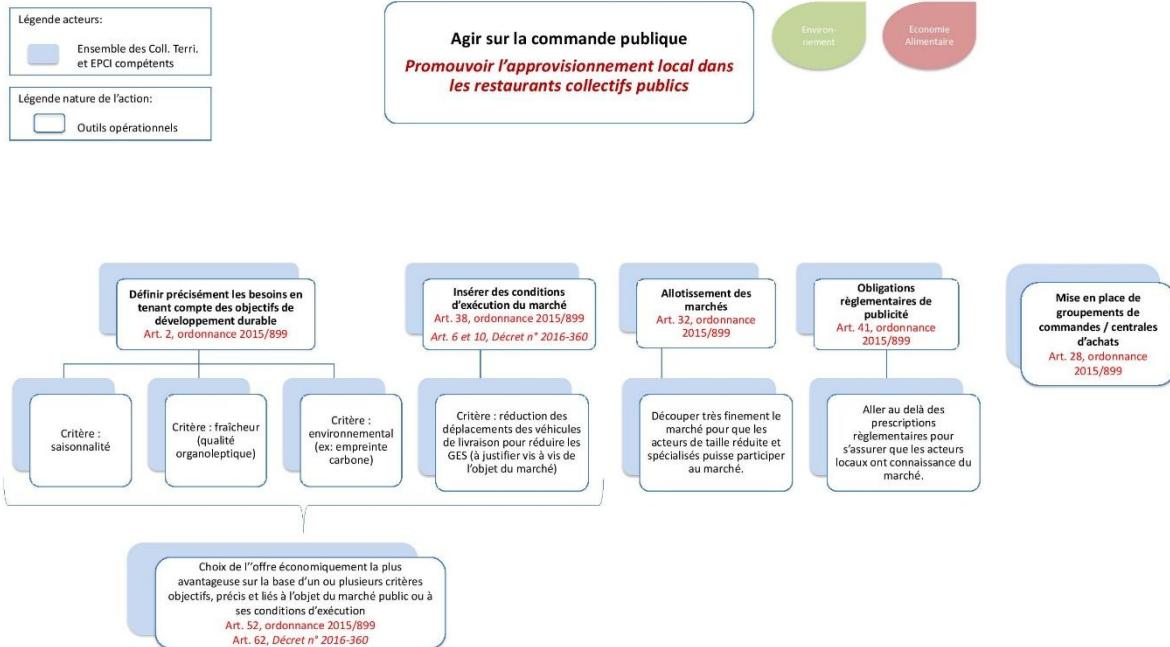


Projet FRUGAL - Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire

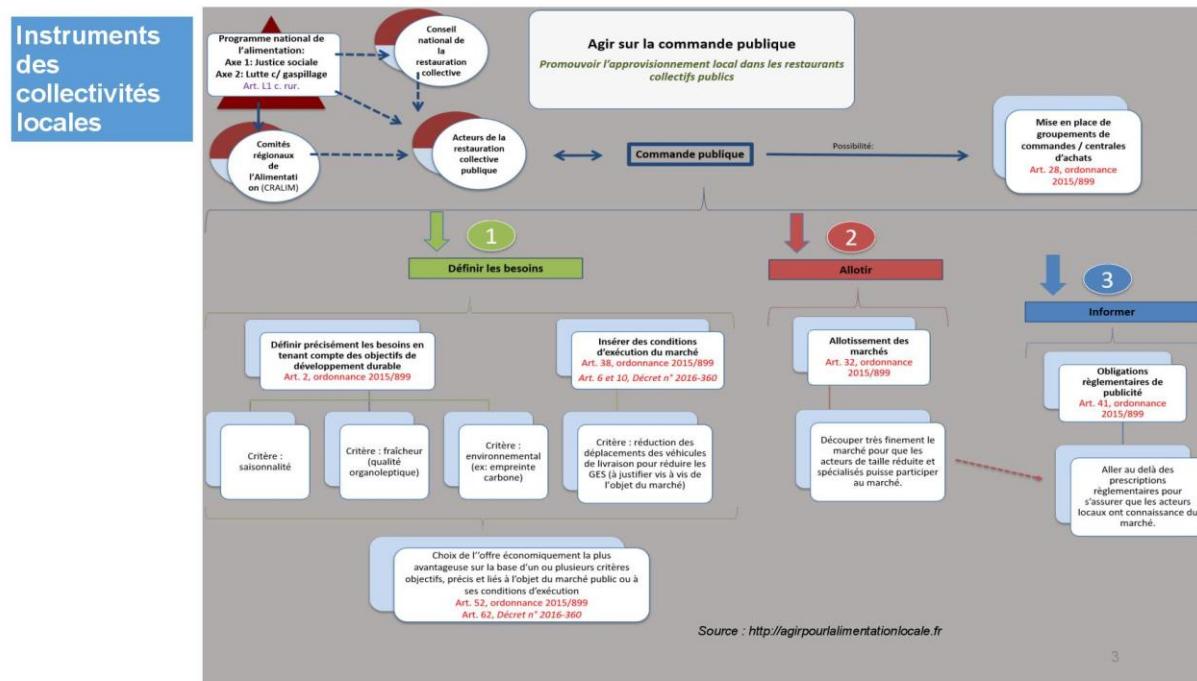
## Focus sur le foncier agricole :

Le foncier agricole est essentiel pour le développement d'une agriculture paysanne et le renouvellement des générations. Les communes et intercommunalités ont un rôle fondamental pour protéger des zones qui restent accessibles à l'agriculture. Les départements et communes ont finalement beaucoup de possibilités d'agir sur le foncier agricole, d'autant plus si elles se mettent ensemble pour travailler là-dessus.

Dans le schéma on voit les possibilités importantes des communes : mise à disposition de terres, régie agricole, conseil communautaire de l'alimentation locale... C'est toute une gamme de possibilités pour favoriser le maintien et l'accès au foncier agricole.



Projet FRUGAL - Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire

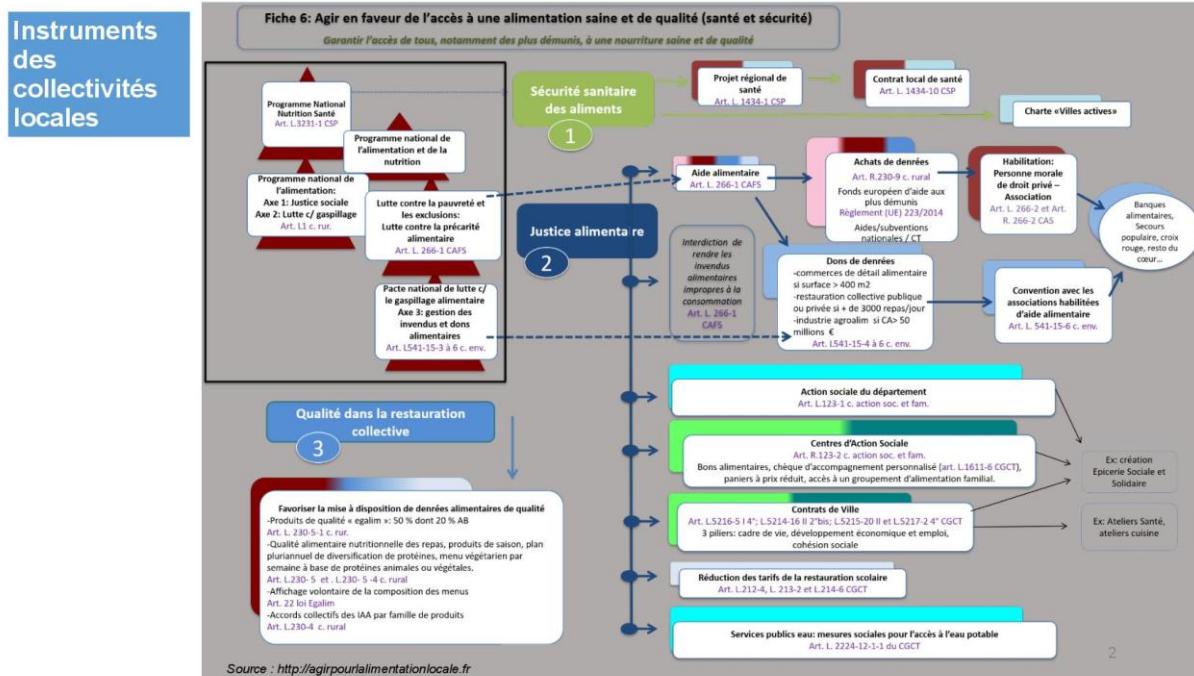
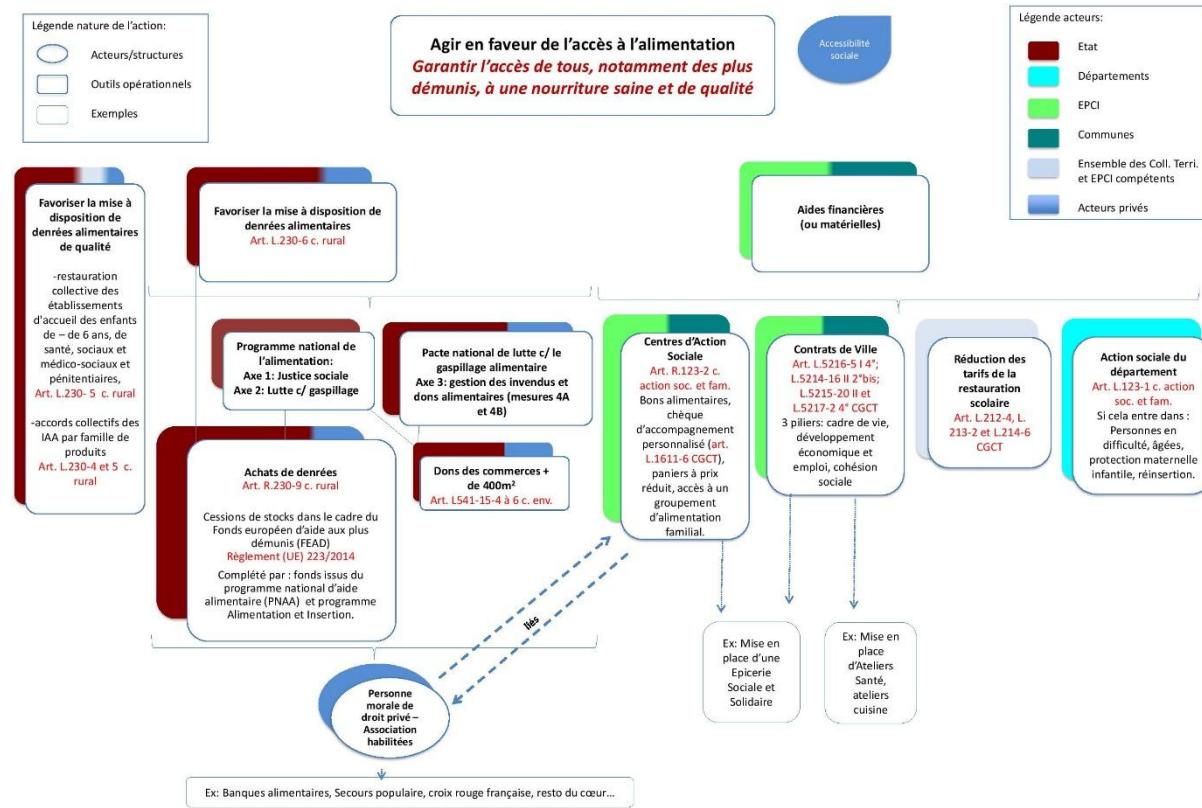


3

### Focus sur la commande publique :

Vous avez tous entendu parler des cantines et des possibilités d'approvisionnement avec des produits locaux et bio. Il y a trois grandes façons de faire pour les communes :

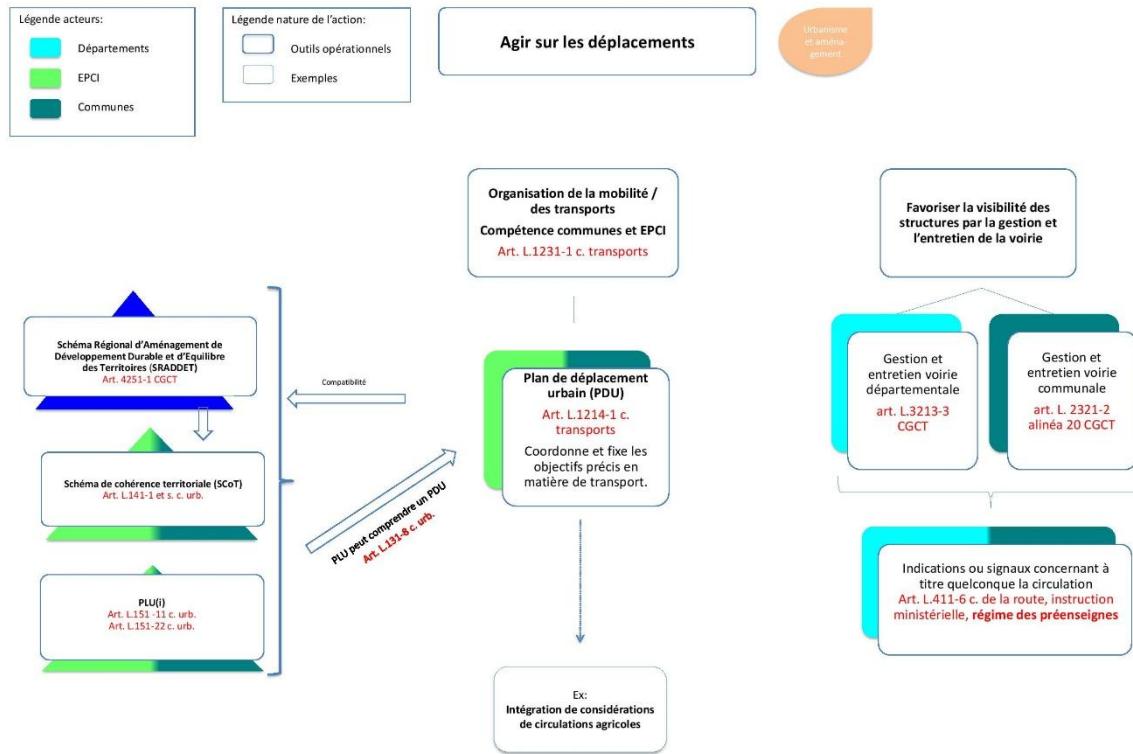
- Dans la définition des besoins
- Dans l'allotissement : la commune peut définir des lots pour que des paysans locaux puissent répondre par exemple en faisant des lots de façon à ne pas avoir un seul fournisseur pour tous les légumes, ce qui serait impossible pour un seul paysan local. Il faut des moyens humains pour le faire, mais c'est possible d'adapter les lots.
- Dans la communication : la commune a un rôle de vigilance et d'information essentiel sur les dynamiques agricoles sur le foncier, sur l'alimentation mais pas seulement.



Une autre grande compétence de la commune, c'est l'accès en faveur de l'alimentation pour les plus précaires. C'est la lutte contre la pauvreté alimentaire, avec les CCAS ou les contrats de ville, etc. Tout ce qui est action

sociale, c'est la compétence des départements. Les communes sont efficaces si elles s'articulent avec les départements. Un département alloue en moyenne 40% de son budget pour l'action sociale. Donc l'argent déjà engagé peut être orienté vers des achats locaux, ça fait un appel d'air très important pour la production locale.

On parle de justice alimentaire avec des projets comme ceux de Sécurité sociale de l'alimentation. L'idée est de couvrir les risques liés à l'alimentation comme après-guerre on a décidé de couvrir collectivement les risques liés à la maladie et à la vieillesse.



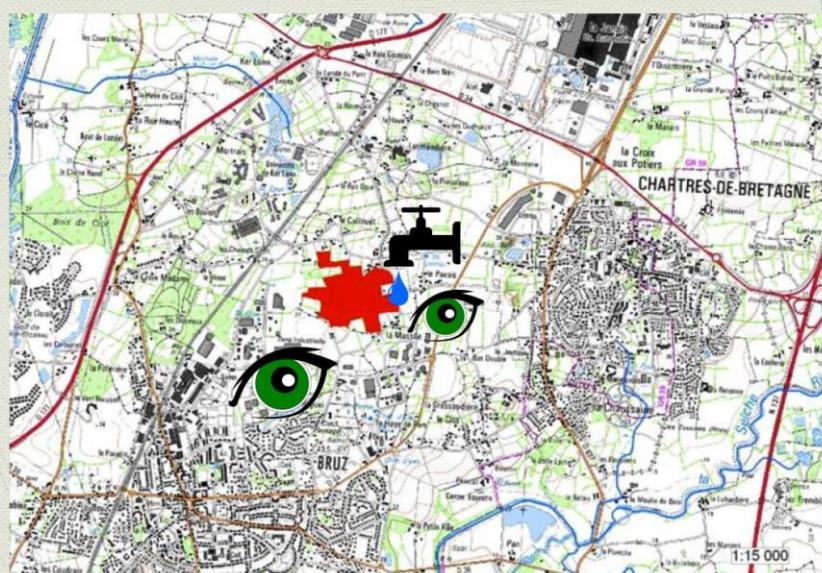
Projet FRUGAL - Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire

Pour les déplacements, je vais illustrer par une anecdote. J'ai accompagné la ville de Plymouth en Angleterre sur leur plan alimentaire. Une des premières choses qu'ils ont faites, c'est plan de la ville avec l'espérance de vie. Entre l'est et l'ouest, il y avait 10 ans d'écart d'espérance de vie, lié aussi au facteur alimentaire. Dans l'est c'était un désert alimentaire : les gens n'avaient pas les moyens de s'acheter une voiture, il n'y a plus de magasins autour de chez eux, les lignes de bus ne desservaient pas la zone. La première mesure au titre du plan alimentaire a été de remettre des bus dans ces quartiers de relégation alimentaire. Donc des compétences comme ça qui a première vue n'ont rien à voir avec l'alimentation sont en fait centrales. C'est aussi très important si la voirie ne permet plus le déplacement des engins agricoles par exemple.

Concernant la gouvernance locale, dans les PAT, la question c'est comment définir le plan d'action qu'on va faire ? Est-ce que ce sont les élus ? la population ? les organisations agricoles ? C'est aussi aux communes d'organiser cela, de décider qui elle met autour de la table et c'est une compétence importante.

# L'installation d'une ferme collective

- ◆ Proximité urbaine
- ◆ Enjeux : eau, paysage
- ◆ Maintien de fermes 30 => 8



10 février 2026

## Les rôles des intervenants

Niveau	Fonction
Commune	Vigilance / Viabilisation économique : marché, cantine
Métropole	Expertise technique et juridique Urbanisme
Département	Préemption avec SAFER /finances Recrutement candidats
Région	Financement Appui technique

10 février 2026

Je vais finir par un exemple d'une installation d'une ferme collective à côté de Rennes, avec un enjeu protection d'un captage d'eau ; un enjeu paysager ; et un enjeu agricole avec un nombre de fermes passé de 30 à 8 sur

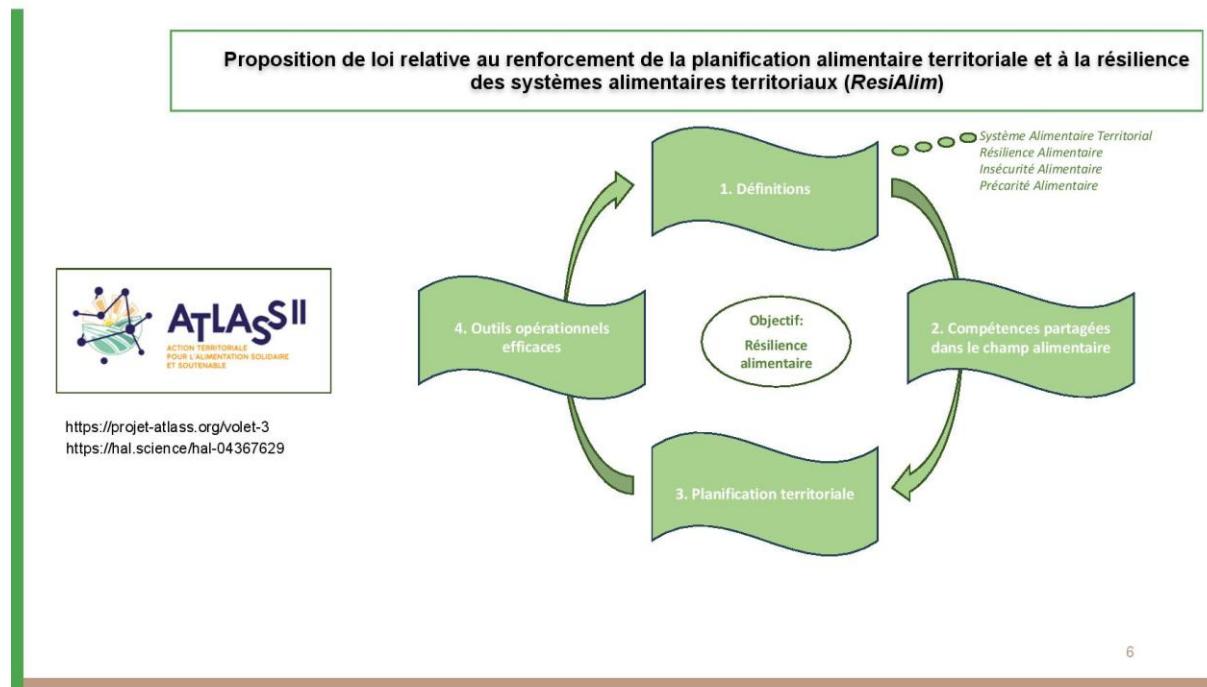
la ville. La grande leçon de cette expérience c'est que les différents niveaux de gouvernance sont tous intervenus et chacun a joué sa participation. La commune a repéré qu'un agriculteur partait à la retraite et a viabilisé l'installation des maraîchers en créant un marché pour eux du mardi soir à la place d'un marché déclinant du vendredi matin et a approvisionné la cantine locale auprès de cette ferme. La métropole a apporté une aide technique et juridique pour acquérir les terres et a vérifié la conformité des règles d'urbanisme. Le département a fait une convention avec la SAFER et a préempté ces terres au moment du départ à la retraite. La Région a financé le projet via la prise en charge des frais SAFER. Aujourd'hui, ce sont 14ha avec 14 emplois. Ça a couté à la collectivité en tout 15000€, qui correspondent aux frais de la SAFER. En comparaison, les plans de sauvegardes des emplois divers et variés des gouvernements successifs coûtent environ 100 000€ par emploi sauvagardé. Donc ce projet a une grande performance en termes d'emploi.

## Idées à retenir

- ◆ Il n'y a pas de compétence générale des collectivités sur l'alimentation
- ◆ Une commune ou une interco ne peut pas tout faire : compétences limitées par la loi
- ◆ Mais le bloc communal peut mobiliser de nombreuses compétences reconnues au service de l'action sur l'agriculture et l'alimentation
- ◆ Condition : savoir se coordonner avec d'autres niveaux de collectivités



10 février 2026



Pour finir, nous avons élaboré une idée avec Luc Bodiguel avec qui nous avons fait ce travail. Il n'y a pas de compétences générales des collectivités sur l'alimentation et c'est embêtant pour avoir une politique transversale. Il y a des leviers, mais pas de compétence qui permettrait de travailler sur tous les sujets pour une politique transversale. Une commune ne peut pas tout faire, elle a des compétences limitées par loi, mais pour autant elle a des leviers nombreux. A une condition selon moi, c'est savoir se coordonner avec d'autres niveaux de collectivités. Les communes sont un peu oubliées dans les PAT. Or la crise du COVID a montré que quand les choses tournent mal, on se replie sur les maires et les communes. On travaille aujourd'hui pour que les communes puissent se munir de plan de sauvegarde pour garantir la sécurité alimentaire des populations quand une nouvelle crise de ce type arrivera.

Nous faisons donc la proposition aux parlementaires d'une proposition de loi pour créer une compétence communale générale sur l'alimentation.

Une ressource importante à vous partager : <https://france-pat.fr/outil/agir-pour-lalimentation-locale/>. On peut retrouver y tous les leviers d'action des collectivités locales et un outil pour poser des questions simples et avoir des réponses précises.

#### Echanges et question avec le public

Question : J'avais compris que la politique agricole était la responsabilité de la Région et en particulier pour le foncier agricole. Comment possible que les communes ou intercommunalités peuvent-elles aider à l'installation ?

Sur le foncier, il y a différentes façons d'agir. Une ville a par exemple fait régie agricole sur terres déjà communales, pour surtout l'approvisionnement de la cantine. Une autre façon, c'est que la commune a sacrifié un terrain pour une nouvelle salle de sport pour en faire une terre agri-communale, avec une association d'aide alimentaire, une maraîchère qui fournit l'école et une dame qui produit des fleurs locales et une parcelle

de recherche-action sur l'agroforesterie et la production de fruits. Il est possible de faire des choses sur des terres déjà propriété de la commune.

Mais souvent ce n'est pas le cas, donc il faut passer par artifices juridiques. Souvent ce sont les départements qui ont des conventions avec la SAFER. Par exemple, le département d'Ille-et-Vilaine a une politique pour permettre l'accès aux terres, pour les non-issus du milieu agricole. Ils définissent les priorités de préemption quand une terre change de main et le département peut préempter pour confier ensuite les terres aux gens qui entrent dans politique départementale.

**Question : Que faire si le département n'est pas actif voire rétif sur cette question ?**

Pour les communes, faire une convention avec la SAFER, c'est très compliqué. Certaines motivent des préemptions de terres par fait qu'elles étaient abandonnées. Au nom de la lutte contre les friches, la mairie peut préempter.

**Réaction dans la salle :** Les communautés de communes peuvent intervenir directement. L'exemple de notre ferme est parlant : on s'est installés sur des terres comme ça, qui nous ont été mises en location-vente par l'intercommunalité. Récemment, un projet avec la même communauté de communes a failli voir le jour. Mais ce qui a fait échouer, c'est le prix de la terre qui a été revu à la hausse par la concurrence locale de voisins eux-mêmes agriculteurs...

**Gilles Maréchal :** Mes coordonnées sont sur diapo si des questions venaient plus tard.

**Deuxième temps : Expériences et illustrations locales et concrètes d'exemples inspirants**

**Julien Vèque, éleveur installé progressivement en écopâturage et en partie sur des terres communales**

**Julie Scapino, animatrice de la Confédération Paysanne du Centre :** Quelle est ton expérience d'interaction et de soutien avec les communes ? Quels sont les intérêts, les avantages, les difficultés que tu as rencontrées ?

J'ai un parcours un peu atypique, j'ai d'abord travaillé une quinzaine d'année dans l'Indre pour la réserve de Chérine, avant de partir pour le Cher. J'avais le projet de travailler au profit des gestionnaires d'espaces naturels. Malheureusement, cela n'a pas trouvé un succès incroyable. Une autre possibilité pour être autonome, ça a été l'écopâturage. Plusieurs communes du secteur de la commune de Saint-Amand m'ont fait confiance pour des prestations de services. J'ai longtemps été mis dans la case de la prestation de service. Au bout de 6 ans, je vais incessamment faire une installation réelle en tant qu'agriculteur avec une DJA. Une des grosses difficultés rencontrées, ça a été l'impossibilité de trouver du foncier

Je suis sur des conventions parfois précaires. J'ai actuellement 20ha de convention sur le pays Saint-amandois. J'ai eu beaucoup de déconvenues auprès de propriétaires. Avec ces grosses difficultés d'accès au foncier, l'écopâturage a permis d'augmenter le cheptel, de sécuriser le foncier et de développer une production d'agneaux, sur des terres communales et d'en facturer l'usage. Les communes représentant entre 50 et 60% du chiffre d'affaires. Etant hors cadre familial et pas originaire du coin, je n'aurais pas d'accès possible à la terre, il a fallu ce temps pour montrer pate blanche sur le territoire, pour avoir une base solide pour aujourd'hui au bout de 6 ans sécuriser mon installation. Certaines communes du secteur m'ont fait confiance pour entretenir les espaces communaux, pour développer mon cheptel. C'est grâce à cela que je vais pouvoir m'installer aujourd'hui en tant que paysan.

Actuellement, j'ai une surface répartie sur 10 communes, 30 sites à la belle saison, de Saint Amand, jusqu'à Châteauroux, Bourges, Déols... C'est un secteur très large avec une bonne base de collectivités. J'ai des inquiétudes dans le cadre des municipales sur la capacité à renouveler et reconduire tous les contrats. L'écopâturage avait le vent en poupe il y a 6 ans, est-ce toujours le cas ?

Cette organisation m'a permis d'accéder à une certaine résilience en développant une activité agricole et de l'écopâturage qui permet une sécurisation de l'activité. Les animaux servent à la production des agneaux et à l'entretien des espaces. Le total représente environ 20 ha d'écopâturage que je complète par des entreprises qui s'engagent pour remplir leur démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE). 10% de surfaces sont des structures plutôt liées à la santé, comme l'hôpital de Châteauroux. Là, la présence de l'animal se justifie aussi en tant qu'outil de médiation et c'est très intéressant.

### **Thierry Le Tellier, maire de La Villedieu en Creuse, initiateur d'une association foncière agricole libre**

**Julie Scapino :** Vous avez créé une association foncière agricole libre : d'abord, qu'est-ce que c'est ? Quels étaient les objectifs de cette association ?

Je suis maire d'une petite commune de la montagne limousine. Cela fait 15 ans qu'on travaille sur le foncier, avec agriculteurs dans le conseil communal, par des activités culturelles, par des ateliers de lecture paysagère, avec l'objectif d'intéresser la population à la question agricole et forestière. Il y a une ferme de 140ha qui a été achetée par la communauté de communes. Dans notre commune, on a aussi acheté une petite exploitation directement.

Pour mieux maîtriser le foncier, on a aussi activé la procédure des biens sans maîtres, c'est-à-dire des terrains qui ne payent pas d'impôts depuis plus de 30 ans. C'est un travail de fourmi pour repérer ces terrains mais la 1<sup>e</sup> année, on a récupéré 1% de la surface de la commune. Et ce, assez gratuitement, simplement en contactant des notaires et en mettant des annonces. Cette démarche nous a ensuite permis d'échanger des parcelles forestières contre des parcelles agricoles pour avoir une petite exploitation communale.

En 2025, on a appris qu'un agriculteur de la commune va prendre sa retraite fin 2026. Il y a 15 propriétaires sur la ferme. Il n'y avait pas d'association foncière agricole en Nouvelle Aquitaine donc on a été visité en Rhône-Alpes, en Ardèche. Deux de ces associations foncières ont permis de réinstaller des fermes sur des communes où il n'y avait plus d'agriculteurs en regroupant les propriétaires.

En partenariat avec le PNR et avec la SAFER, nous avons lancé une réflexion pour créer une association foncière. À la base, c'est une association de propriétaires. Là, on avait envie en tant qu'élu.es de profiter de l'association pour refaire du lien entre monde civil et monde agricole, de remettre du débat sur l'agriculture. On a négocié avec la SAFER pour encadrer juridiquement pour que dans le bureau de l'association, il y ait des propriétaires, dont la commune en tant que propriétaire et qui préside l'association ; des représentants des agriculteurs ; un représentant des futurs agriculteurs et des porteurs de projet ; et deux représentants des habitants, associés dès le début. La SAFER ne voulait pas que les habitants aient un droit de vote au départ : à force de faire le forcing, la commune porte la voix des habitants, vote au titre des habitants, qui donnent une consigne à la commune.

On a écrit à tous les propriétaires de la commune, 12 ont répondu et ont confié mandat à l'association de gérer leur bien pour une 20ha pour la première année. Là, on a projet d'installation en 2026-2027 de trois agriculteurs en reprenant d'autres ha : un éleveur ovin viande, un éleveur ovin lait, une maraîchère qui fera aussi des plantes aromatiques et médicinales.

Quand l'agriculteur partira en retraite, on va récupérer 25/30ha en gestion. Ce sont beaucoup de terrains compliqués à gérer, des tourbières et des landes donc il est obligatoire de faire pâturer sur ces espaces là et d'installer des éleveurs.

Comment on a attiré les propriétaires ? On leur garantit le paiement du fermage. La commune touche des indemnités rurales parce qu'elle est dans un PNR et en zone Natura 2000, donc elle touche une dotation. Cette dotation n'est pas mise dans le budget général, mais dédiée à l'environnement. On paye les travaux de rivière des agriculteurs par exemple (enjeu important à conserver une eau de bonne qualité). Les travaux d'aménagement des berges, de clôtures, les agriculteurs parfois âgés, sans grosses préoccupations environnementales ne vont pas les initier. Mais la commune paye leur part pour faciliter ces travaux et que ce soit gratuit pour l'agriculteur qui a charge uniquement de l'entretien des installations. On constate une grande amélioration sur ce sujet.

La garantie de fermage qui permet aux propriétaires de s'engager. On a fait des baux ruraux environnementaux. Les gens qui vont louer à cette association vont être en bio avec un cahier des charges. 90% des agriculteurs de la commune sont en MAEC, 60% de la surface de la commune est en bio donc cela n'a pas été choquant pour les gens. On a même été étonnés des demandes des propriétaires. En fait, même s'ils sont loin et que l'époque n'est pas à la défense de l'environnement, les propriétaires fonciers ont demandé à ce qu'il y ait des aspects environnementaux.

Tout cela s'inscrit dans un mouvement général dans notre commune :

- création d'un marché grâce à ces installations, de produits locaux ;
- projet pour l'année qui vient de faire une épicerie associative et communale, avec un lieu social et un bar.

Souvent on lie plusieurs activités, notamment sur l'exploitation qui a été achetée par la commune. On a des jardins partagés avec de la formation et de l'accompagnement, des serres et une scène culturelle de musique actuelle avec 2-3 concerts par mois. L'intérêt en tant qu'élu.e, c'est de faire du brassage, du lien entre agriculture et culture, du lien social.

**Nicolas Garnier, Vice-président à l'Agriculture de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois dans le Loir et Cher qui a initié une démarche d'indemnisation des propriétaires pour favoriser la remise en bail et la remise en état de friches agricoles**

Sur notre territoire, on a initié une politique par rapport aux friches.

Je suis agriculteur, aviculteur et maire de la commune de Billy dans le sud du Loir et Cher. Je suis 2<sup>e</sup> vice-président de la communauté de communes du Romorantin et Monestois. On peut à toutes les strates des collectivités, mettre un haut niveau dans la priorité de l'agriculture. Quand le président m'a proposé d'être 2<sup>e</sup> vice-président, cela signifie que c'est un axe fort de la politique du mandat, juste derrière l'urbanisme.

La communauté de commune, sa première compétence c'est le développement économique et en milieu rural ça passe par l'agriculture.

La première action menée, c'est l'aide au bail. Les propriétaires fonciers ne souhaitaient pas renouveler les baux, voyaient la contrainte du fermage qui semblait trop restrictive, l'emprise du fermage paraissait être un frein.

Dans le secteur, en Sologne, il y a de la compétition entre agriculture et chasse avec des niveaux des prix du terrain augmentés par la pression de la chasse. Comment on peut aider à l'installation ou à la confortation d'exploitations qui ont besoin de plus de foncier (pas des agrandissements mais plutôt sauver une exploitation

qui manque de foncier) ? On a proposé une aide au bail de 1000€/ha pour le propriétaire bailleur qui installe ou consolide une exploitation jusqu'à hauteur de 12ha soit 12 000€ maximum par propriétaire. Sur ma commune, cela a permis l'installation de 2 agriculteurs en transformation fromagère qui manquaient de foncier, avec 3 propriétaires qui sont rentrés dans le dispositif. Sur cette exploitation, cela représente 18 à 20 000€ d'aide à la mise en bail par ce dispositif. Sur le mandat 2020-2026, nous avons réalisé 4 installations et une confortation par ce dispositif.

La deuxième action, c'est le constat de l'enrichissement, avec une chasse importante qui prend des parts sur le territoire. Les zones qui s'enrichissent, ce sont des surfaces qui étaient agricoles y a 15 ans, des milieux d'espaces ouverts, devenus des réservoirs à sangliers au milieu d'autres espaces. Pourquoi ne pas défricher ces terres-là, dans un secteur où on a aussi beaucoup drainé les terres qui sont reparties à la friche, ce qui est dommage ? On n'a pas eu beaucoup de dossiers malheureusement. On propose 1500€/ha pour permettre aux exploitants agricoles de défricher les parcelles à condition d'avoir signé un bail avec le propriétaire.

Quels freins expliquent le manque de dossier sur la remise en état des friches ?

Il y a quand même eu un dossier, sur une exploitation maraîchère, qui a permis de défricher 8ha pour remettre de la prairie solognote (qui a une typicité qu'il est important de préserver sur le territoire). Cela a permis de remettre en prairie une exploitation abandonnée.

Mais la rentabilité pour un agriculteur peut être faible : il y a le coût du défrichement, le coût du fermage, le coût des clôtures : c'est peut-être un frein financier. Notre dispositif peut permettre d'engager jusqu'à 40ha pour 60 000€ maximum.

Pourquoi cela n'a pas suscité plus d'intérêt, je n'ai pas forcément de réponse. Remettre en culture des terres parties à la friche, parfois ce n'est pas évident, ce ne sont pas des terres très favorables.

Cette politique émane directement de la communauté de communes, par simple délibération du conseil. On a été accompagnés par la Chambre d'Agriculture locale. Mais c'était une volonté des élus du territoire.

On a également repris par bail emphytéotique un domaine solognot de 200 ha avec une partie forêt, une partie étang, et des terres agricoles (prairies solognotes plutôt en danger) : cela permet d'exploiter la partie forestière avec l'OFB ; de réempoissonner les étangs pour pratiquer la pisciculture, qui est une activité agricole à part entière. La chasse gérée par la communauté de communes avec les associations de chasse alentour. Et la partie agricole a permis de conforter deux exploitations agricoles ovines avec 30ha de mis à disposition moyennant 10€/ha/an mais à condition d'entretenir ces espaces et ces prairies fragiles. On a la volonté d'ouvrir ce domaine au public à destination des familles et des écoles du territoire car c'est un enseignement important à apporter aux enfants ruraux.

On a également accompagné 25 agriculteurs qui ont mis en place un méthaniseur (avec le soutien d'un collaborateur à temps plein, technicien de la communauté de communes) : c'est un projet purement agricole, la collectivité n'a pas de part dans la société. C'est un projet suivi de près, financé à hauteur de 600 000€. L'arrière-pensée derrière est de permettre pouvoir hygiéniser et méthaniser les déchets ménagers de la communauté de communes.

### **Echanges et question avec le public**

**Questions à Julien Vèque : Pour l'écopâturage, compte-tenu du rayonnement de l'activité sur le département, combien d'animaux sont concernés ?**

Au total, ce sont 250 animaux en écopâturage sur une trentaine de sites. La logique de m'installer paysan, c'est d'être plus local et d'éviter de faire autant de bornes. La cohérence de vendre un service plus écologique

en faisant autant de kilomètres me pose problème. Je vais donc baisser l'écopâturage à grande distance et compenser par le revenu agricole, par la vente d'agneaux.

**Les troupeaux qui restent combien de temps ?**

J'emmène un troupeau par site, en fonction de la surface, de la production d'herbe, en fonction du chargement que j'estime pertinent. Ça dépend beaucoup des terrains. En bord de rivière on peut être à 10 brebis/ha ce qui ne va pas être le cas sur un plateau calcaire par exemple. Je les laisse d'avril à décembre.

**Y a-t-il beaucoup de sollicitation pour pâturer sous des projets agrivoltaïques avec la frénésie de projet souvent factices ?**

J'ai été beaucoup sollicité en 2020/2021, avec beaucoup de demandes pour être la caution agricole du projet. C'est moins le cas. Je viens d'accepter mon premier contre sur un site photovoltaïque situé sur une décharge pour remplacer des débroussailleuses. Je suis en discussion pour un 2<sup>e</sup> contrat avec la même société. Je suis motivée par que le site abrite une population d'un papillon protégé. On a aussi beaucoup de sollicitations dans le Cher sur ce genre de sujet mais les réseaux électriques arrivent à saturation.

**Question à Nicolas Garnier : Comment faites-vous pour que les propriétaires soient au courant de l'aide apportée et que les porteurs de projet soient au courant de cette aide ?**

On a une entrée plutôt auprès des porteurs de projet, via la convention avec la Chambre d'Agriculture. Quand le porteur de projet se présente à nous, on lui présente le dispositif et c'est le porteur de projet qui fait le relai auprès du propriétaire qui peut être réticent. Tous les propriétaires peuvent y avoir droit sauf dans un cadre familial. Forcément il y a des propriétaires à qui ça ne pose pas de problème de reconduire le bail, là on cible les récalcitrants qui représentent souvent environ 20% de la superficie de l'exploitation qui est reprise. Le dispositif n'est pas orienté par productions ou par modèles agricoles.

**En tant que citoyenne, je voudrais m'adresser aux élu.es : on voit par ce forum qu'il y a plein d'outils et de possibilités, que c'est surtout une question de volonté politique. Comment vous expliquer que certaines communes ne font rien ? On a l'exemple de l'ADEME qui propose aux élus des formations sur l'énergie, faudrait-il faire pareil pour l'agricole ?**

**Nicolas Garnier :** Les conseils municipaux vont se renouveler avec des candidats qui sont souvent avec une seule liste dans les petites communes, la fonction qui ne fait pas forcément rêver. Les agriculteurs délaisSENT les conseils municipaux, la thématique devient donc marginale. Je suis intervenu dans un colloque avec les Jeunes Agriculteurs et je leur ai dit : si vous voulez que l'agriculture soit prioritaire dans les territoires, il faut se faire élire.

**Thierry Letellier :** La gouvernance partagée ça se cultive. La volonté de participer, ça se cultive. Sur le plateau des Millevaches, c'est une culture qui vient de loin. Aujourd'hui, il y a des syndicats des habitants, qui n'ont pas de statuts. On s'est organisé en commissions, avec 300 à 400 habitants organisés. Nous travaillons avec ces assemblées d'habitants.

Il y a une expérience de squat de logements vides sur la commune par les habitants, pour dénoncer politiquement les logements vides. Cela nous montre que provoquer des assemblées d'habitants pour discuter de sujets divers et variés, cela crée une vraie culture politique qui n'a rien à voir avec simplement mettre un bulletin dans l'enveloppe. Les élus sont là pour mettre de l'huile dans les rouages de la société civile. Nous avons lancé les travaux d'un écohameau sur la commune : c'est un projet d'habitants mais pas un projet d'élu.es. Les habitants ont voulu faire quelque chose d'un terrain communal inutilisé pour prévoir de la place pour l'habitat léger. Ces exemples d'idées nouvelles que n'ont pas forcément des idées d'élu.es. Chez nous, il y a toujours beaucoup d'habitants présents au conseil municipal. On enfreint les règles et on donne la parole

à la salle. Il y a des possibilités de sortir des rails. Il y a la loi, mais on peut aussi l'interpréter et on peut redonner la voix et la décision dans les mains des citoyens.

**Daniel Calame** : Quand on dit que certains élus de certaines communes ne font rien, ils ne sont pas là par hasard. Si des citoyens de la commune ne sont pas contents, ils ont le droit de constituer des listes municipales jusqu'au 26 février. Les élus sont à l'image de leur population, il faut se prendre par la main. Il y a certaines communes où il n'y aura pas d'élus faute de candidats. Certaines communes ont au contraire deux listes et du débat. Il faut qu'il y ait du débat.

**Gilles Maréchal** : Les élus dans leur commune ne sont pas seuls. Parfois, des élus ou adjoints volontaristes sont freinés par l'administration qui peut être le facteur de blocage par peur de sortir du cadre légal, de prendre des libertés.

**Réaction dans la salle, Guillaume Chaussemy, maire du Pont Chrétien Chabenet** : Je suis maire et souvent critiqué, j'ai l'habitude qu'on dise qu'on ne fait pas assez. Ce n'est pas facile de tout faire, quand on est élu d'un village, on ne peut pas faire les choses en cinq minutes, c'est du temps long. Je suis maire depuis 2020, il faut du temps pour faire des choses. J'ai mis 5 ans pour passer du réchauffé surgelé à tout faire via Cagette et Fourchette. Cela ne coûte pas plus cher : 2€32 pour le repas surgelé tout fait ; 2€42 par Cagette et Fourchette en 100% local. Mon message, ce sera « il faut nous aider » : des projets, notamment sur le foncier, des idées on en a plein, mais on sait pas tout faire. On a besoin des agriculteurs pour nous aider, nous donner des idées, des connaissances du secteur. On essaye d'impulser des choses sur notre commune mais ce n'est pas toujours facile, les habitants vont souvent dans les associations de la commune d'à côté avec les gens qu'ils connaissent, ils font de l'entre-soi. Donc ce n'est pas évident.

Chez nous on a un super PAT qui forme les cantinières, qui fait plein de choses, qui fait une expérimentation sur la sécurité sociale de l'alimentation, des paniers de légumes bio gratuits pour les femmes enceintes. Il y a beaucoup d'élus qui veulent faire des choses. Mais il faut nous aider, nous soutenir, participer activement. On est souvent critiqués mais ce n'est pas si évident d'agir.

**Jérémie Godet** : Il existe un réseau « Elus pour agir » de l'ADEME sur les questions d'énergie, il serait utile d'avoir un réseau « Elus pour agir » sur l'agriculture. A chaque fois que le PAT à Argenton Eguzon est présenté en conseil communauté, il est très critiqué par les élus. Les arguments sont toujours ceux que ce n'est pas à nous de faire cela, qu'on se substitue à d'autres, que ce n'est pas notre compétence. Les débats en assemblée et en session communautaire sont pas très riches, ne permettent pas d'échanges de fond pour répondre à ces arguments. Il y a peut-être besoin de formation/d'accompagnement.

#### **Conclusion politique par Fred Gagnot, membre de la Confédération Paysanne de l'Indre :**

Je suis fier de la richesse des échanges et je remercie le groupe d'organisation de ce forum. L'agriculture paysanne c'est un projet magnifique, il faut peu de choses pour le mettre en place. On a vu aujourd'hui qu'il y avait beaucoup de choses possibles pour accéder au foncier, pour l'alimentation dans les cantines. Une fois que les choses sont lancées, il n'y a plus qu'à laisser vivre l'agriculture paysanne. Je suis fier d'être dans un syndicat qui fait des propositions constructives sans déverser des bennes de fumier.

A l'issue de ce forum, nous pouvons tous repartir dans nos communes en tant qu'élus, que paysans, que citoyens avec beaucoup d'arguments pour défendre l'agriculture paysanne dans les territoires.

#### **Ressources pour aller plus loin**

- Plaidoyer de la Confédération Paysanne Municipales 2026 :  
[https://www.confederationpaysanne.fr/sites/32/articles/documents/Municipales\\_Web.pdf](https://www.confederationpaysanne.fr/sites/32/articles/documents/Municipales_Web.pdf)

- Luc Bodiguel, Thomas Bréger, Gilles Maréchal, Chloé Rochard. *L'action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux.* CNRS UMR 6297. 2021. hal-01842263v3 : <https://hal.science/hal-01842263/document>
- Outil Agir pour l'alimentation locale de France PAT : <https://france-pat.fr/outil/agir-pour-lalimentation-locale/>
- Guide Terre de Liens « Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales » - 2022 : <https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/agir-sur-le-foncier-agricole-un-role-essentiel-pour-les-collectivites-territoriales>
- Guide CIVAM Bretagne et Ille et Vilaine « Quand des collectivités s'emparent des questions d'installation-transmission agricoles. Exemples en Ille-et-Vilaine » - 2023 : [https://www.civam.org/wp-content/uploads/2024/06/Livret\\_Quand-collectivites\\_vf.pdf](https://www.civam.org/wp-content/uploads/2024/06/Livret_Quand-collectivites_vf.pdf)
- Outil Terre de Liens « Récolte - Recueil d'initiatives de collectivités » : <https://ressources.terredeliens.org/recolte>

Les contacts des intervenants peuvent être demandés auprès de la Confédération Paysanne de l'Indre afin de s'inspirer de leurs expériences.

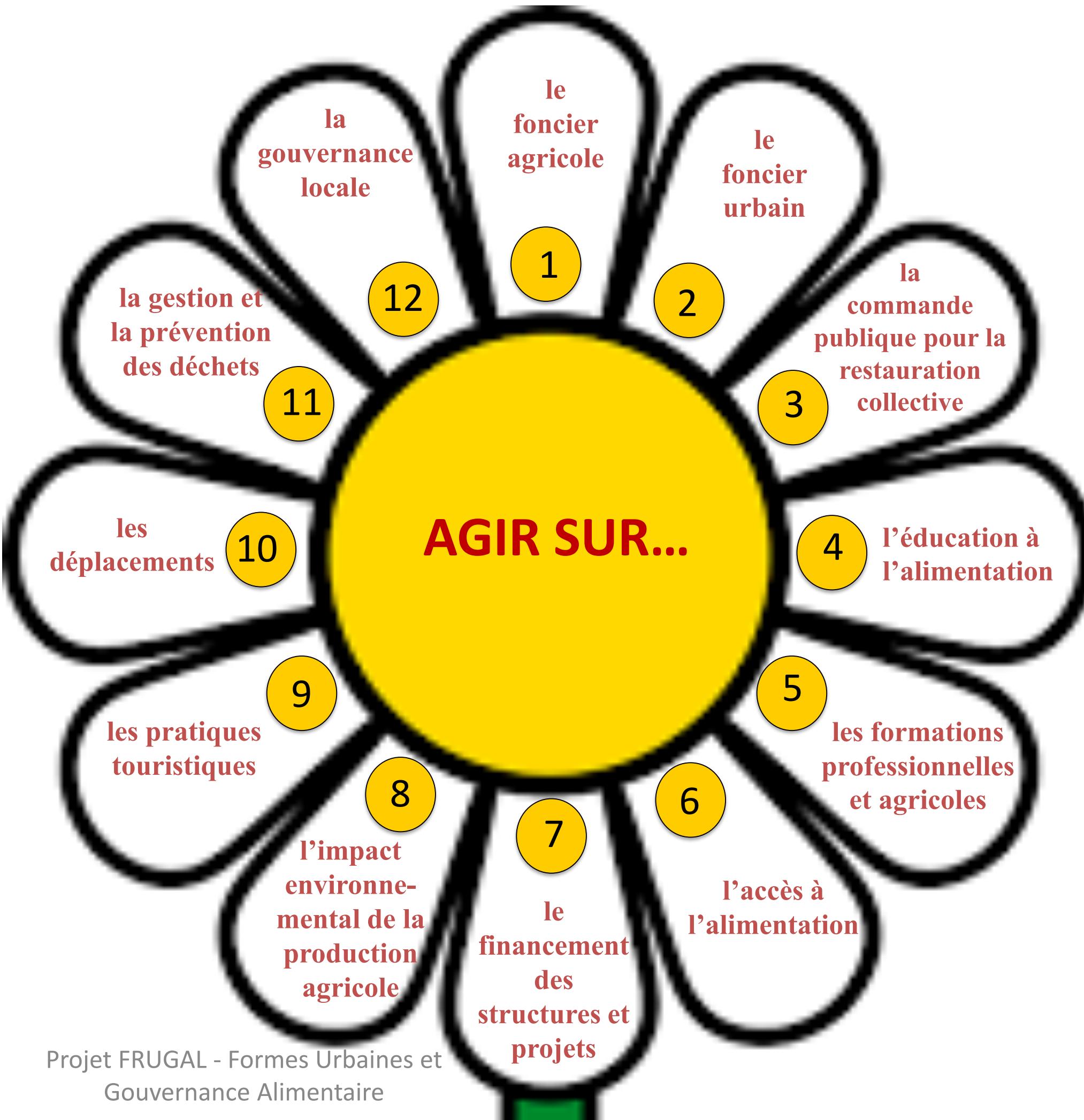
Contact : Emilie Doussin, animatrice

06 41 05 79 74 – [contact@confederationpaysanne36.fr](mailto:contact@confederationpaysanne36.fr)



# Les compétences du bloc communal sur l'agriculture et l'alimentation

# LES 12 CHAMPS D'ACTION DES COLLECTIVITÉ TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION LOCALE



1. *Protéger, développer ou orienter l'utilisation du foncier agricole par la planification territoriale et l'aménagement foncier rural.*
2. *Favoriser l'implantation ou le maintien en ville de l'activité de production agricole, de transformation et de commercialisation de produits alimentaires.*
3. *Promouvoir l'approvisionnement local des restaurants collectifs par la commande publique.*
4. *Sensibiliser et transmettre des connaissances en matière d'alimentation durable, notamment via la formation initiale et des actions grand-public*
5. *Intégrer la question de l'alimentation locale et durable dans la formation*
6. *Garantir l'accès de tous, notamment des plus démunis, à une nourriture saine et de qualité.*
7. *Mobiliser des aides financières issues de la PAC ou de la politique économique pour favoriser des structures adaptées à une politique locale de l'alimentation*
8. *Participer à l'élaboration de normes, règles ou prescriptions dont le but est de promouvoir la qualité et la durabilité des systèmes agricoles*
9. *Sensibiliser aux différents enjeux liés aux pratiques alimentaires durables à l'occasion d'activités touristiques*
10. *Organiser les transports pour favoriser un système alimentaire local intégré et favoriser la visibilité des structures par la gestion et l'entretien de la voirie*
11. *Prévenir le gaspillage alimentaire, assurer la gestion, le traitement et la collecte des déchets*
12. *Mettre en relation des acteurs, publics et privés, pour créer des synergies autour de l'alimentation locale*

# Légende

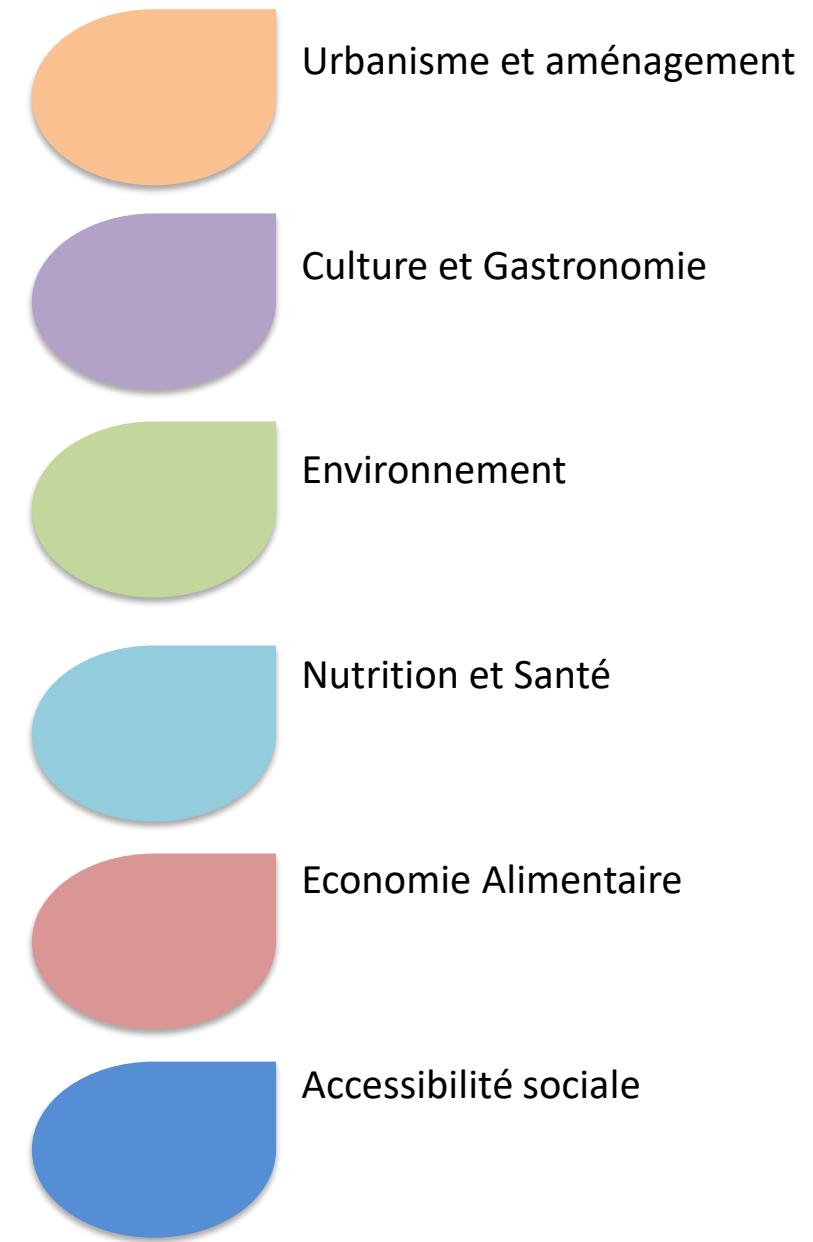
## Légende acteurs:

- Union Européenne
- Etat
- Services de l'Etat dans la Région
- Services de l'Etat dans le département
- Régions
- Départements
- EPCI
- Communes
- Ensemble des Coll. Terri. Et EPCI compétents
- Acteurs locaux

## Légende nature de l'action:

- Acteurs/structures
- Outils de planification
- Outils opérationnels
- Exemples
- Zonage

## Domaines d'action :



## Agir sur le foncier agricole (1)

**Protéger, développer ou orienter l'utilisation du foncier agricole par la PLANIFICATION TERRITORIALE**

Urbanisme et aménagement

Environnement

**Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD)**

Art. L.102-4 c. urb., L.111-1-1 et L.121-1 c. env.

Veille à l'équilibre du territoire dont l'agriculture est une composante.

**Projet d'Intérêt Général**

L.102-1 c. urb.

Projet d'ouvrage, de travaux, de protection présentant un caractère d'utilité publique qui peut être destiné à la mise en valeur d'un espace nat. ou à l'aménagement agricole et rural.

**Orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques**

Art. L.371-2 c. env.

Légende acteurs:

Etat

Services de l'Etat dans le département

Régions

Départements

EPCI

Communes

Ensemble des CT.

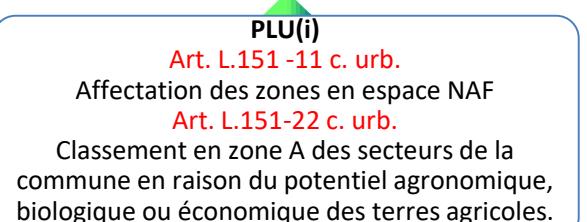
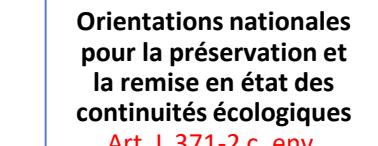
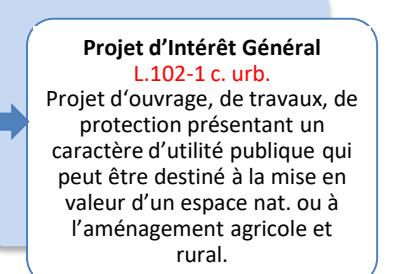
Légende nature de l'action:



Outils de planification



Outils opérationnels



Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)  
Art.L.112-1-1 c. rural  
Rend des avis sur l'opportunité de certains documents d'urbanisme.

Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN)  
Art. L.113-21 c. urb.

Détermination d'un périmètre de protection et élaboration d'un programme d'action.

Classement d'une Zone agricole protégée (ZAP)  
Art. R.112-1-4 c. rural

Servitude d'utilité publique établie par le préfet sur proposition d'une commune ou d'un EPCI

## Agir sur le foncier agricole (2)

**Protéger, développer ou orienter l'utilisation du foncier agricole par L'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL**

Urbanisme et aménagement

Politique d'aménagement rural  
Art. L.111-2 c. rural

Aménagement foncier rural  
Art. L.121-1 c. rur.

L'aménagement foncier rural a pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières.

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)  
Art. L.4251-1 CGCT

Plan régional de l'agriculture durable (PRAD)  
Art. L.111-2-1 c. rural

Document d'urbanisme (supra schéma foncier agricole 1): SCOT et PLU

Commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier  
Art. L.121-1 c. rural

Convention de veille foncière de la SAFER  
Art. L.141-2 c. rur.

Acquisition du foncier agricole

Zone PEAN

Zone ENS

Hors zone

Organisation de la distribution des parcelles  
Art. L.123-1 à 35 c. rur.

Echanges et cessions amiables  
Art. L.124-1 à 13 c. rur.

Mise en valeur des terres incultes  
Art. L.125-1 à 15 c. rur.

Droit de préemption direct  
Art. L.113-25 c. urb.  
(dept ou EPCI compét. SCoT)

Expropriation (DUP) ou procédure amiable ou d'adjudication  
Art. L.113-24 c. urb.  
Pour une commune ou un EPCI avec convention du dept.

Droit de préemption ENS  
Art. L.113-25 c. urb.

Expropriation – Déclaration d'Utilité Publique  
Art. L.1112-2 CG3P et art. L.11-1 c. expro.  
Expropriation pour constitution de réserve foncière  
Art. L.221-1 c. urb.

Droit de préemption de la SAFER  
art. L.141-5 c. rural  
(Convention départ. – SAFER)

Droit de préemption jardins familiaux  
art. L.216-1 c. urb.

Légende acteurs:

- Etat
- Services de l'Etat dans le département
- Régions
- Départements
- EPCI
- Communes
- Ensemble des CT.

Légende nature de l'action:

- Outils de planification
- Outils opérationnels

Mise à disposition des terres - Baux ruraux des personnes publiques  
Art. L.411-1 c. env. et s.

Régie agricole

Ferme communale ou intercommunale (Peut faire partie de l'aide au développement local compét. Des EPCI)

Possibilité d'insertion de clauses environnementales  
Art. L.411-27 c. rural

Possibilité d'élaborer des cahiers des charges liés à l'alimentation locale durable

Légende acteurs:

Ensemble des Coll. Terri.  
et EPCI compétents

Légende nature de l'action:

Outils opérationnels

## Agir sur la commande publique

### Promouvoir l'approvisionnement local dans les restaurants collectifs publics

Environnement

Economie  
Alimentaire

Définir précisément les besoins en tenant compte des objectifs de développement durable  
*Art. 2, ordonnance 2015/899*

Critère : saisonnalité

Critère : fraîcheur (qualité organoleptique)

Critère : environnemental (ex: empreinte carbone)

Insérer des conditions d'exécution du marché  
*Art. 38, ordonnance 2015/899  
Art. 6 et 10, Décret n° 2016-360*

Critère : réduction des déplacements des véhicules de livraison pour réduire les GES (à justifier vis à vis de l'objet du marché)

Allotissement des marchés  
*Art. 32, ordonnance 2015/899*

Découper très finement le marché pour que les acteurs de taille réduite et spécialisés puisse participer au marché.

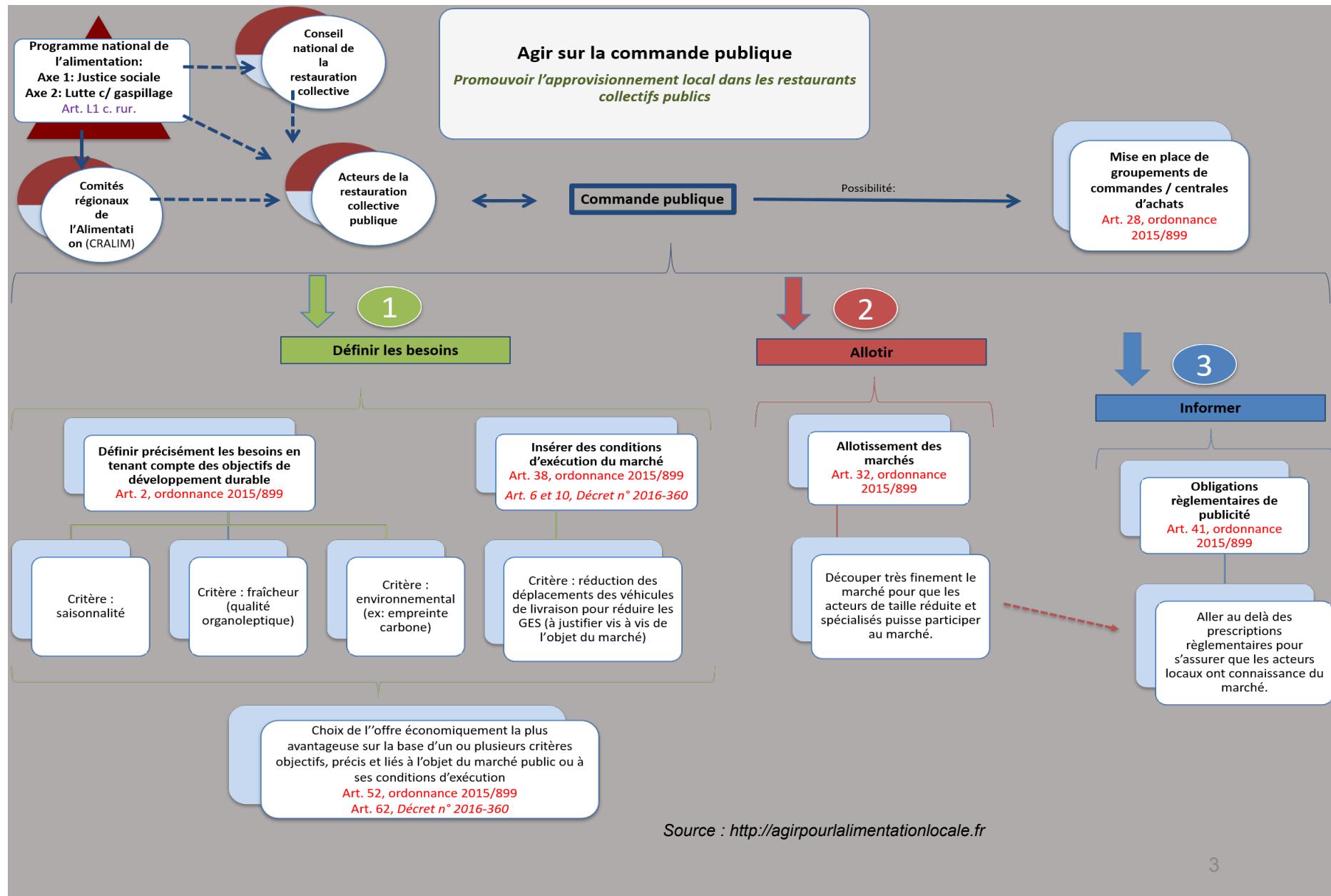
Obligations réglementaires de publicité  
*Art. 41, ordonnance 2015/899*

Aller au delà des prescriptions réglementaires pour s'assurer que les acteurs locaux ont connaissance du marché.

Mise en place de groupements de commandes / centrales d'achats  
*Art. 28, ordonnance 2015/899*

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution  
*Art. 52, ordonnance 2015/899  
Art. 62, Décret n° 2016-360*

# Instruments des collectivités locales



Légende nature de l'action:

- Acteurs/structures
- Outils opérationnels
- Exemples

## Agir en faveur de l'accès à l'alimentation

***Garantir l'accès de tous, notamment des plus démunis, à une nourriture saine et de qualité***

Accessibilité sociale

Légende acteurs:

- |  |  |
|--|--|
|  | Etat   |
|  | Départements                                 |
|  | EPCI   |
|  | Communes                                     |
|  | Ensemble des Coll. Terri. et EPCI compétents |
|  | Acteurs privés                               |

Favoriser la mise à disposition de denrées alimentaires de qualité

- restauration collective des établissements d'accueil des enfants de – de 6 ans, de santé, sociaux et médico-sociaux et pénitentiaires, **Art. L.230- 5 c. rural**
- accords collectifs des IAA par famille de produits **Art. L.230-4 et 5 c. rural**

Favoriser la mise à disposition de denrées alimentaires

**Art. L.230-6 c. rural**

Programme national de l'alimentation:  
Axe 1: Justice sociale  
Axe 2: Lutte c/ gaspillage

Pacte national de lutte c/ le gaspillage alimentaire  
Axe 3: gestion des invendus et dons alimentaires (mesures 4A et 4B)

Achats de denrées

**Art. R.230-9 c. rural**

Cessions de stocks dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)  
**Règlement (UE) 223/2014**

Complété par : fonds issus du programme national d'aide alimentaire (PNAA) et programme Alimentation et Insertion.

Dons des commerces + de 400m<sup>2</sup>

**Art. L541-15-4 à 6 c. env.**

Personne morale de droit privé – Association habilitées

Ex: Banques alimentaires, Secours populaire, croix rouge française, resto du cœur...

Aides financières (ou matérielles)

Centres d'Action Sociale  
**Art. R.123-2 c. action soc. et fam.**  
Bons alimentaires, chèque d'accompagnement personnalisé (**art. L.1611-6 CGCT**), paniers à prix réduit, accès à un groupement d'alimentation familial.

Contrats de Ville  
**Art. L.5216-5 I 4°; L.5214-16 II 2°bis; L.5215-20 II et L.5217-2 4° CGCT**  
3 piliers: cadre de vie, développement économique et emploi, cohésion sociale

Réduction des tarifs de la restauration scolaire  
**Art. L.212-4, L.213-2 et L.214-6 CGCT**

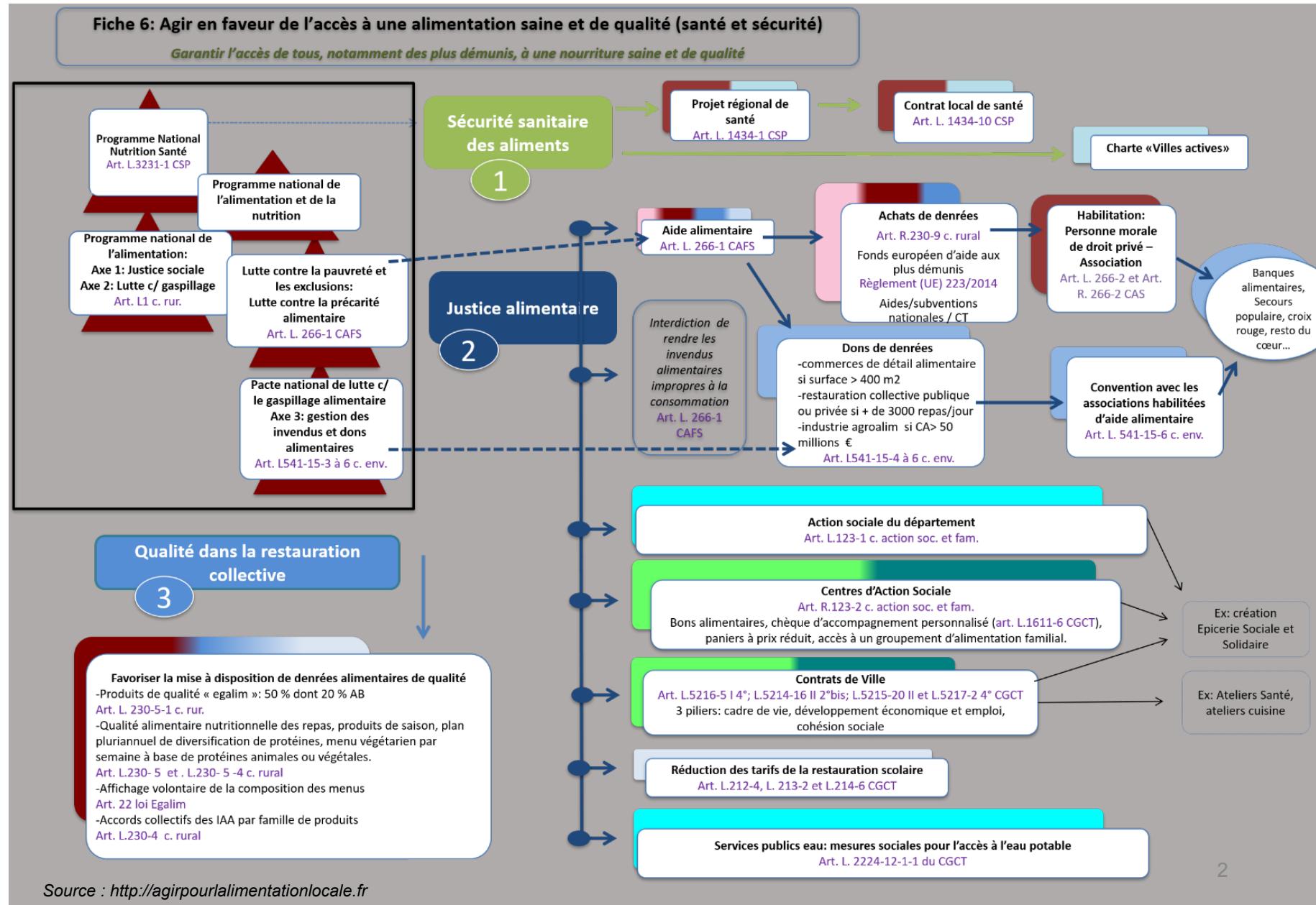
Action sociale du département  
**Art. L.123-1 c. action soc. et fam.**  
Si cela entre dans : Personnes en difficulté, âgées, protection maternelle infantile, réinsertion.

liés

Ex: Mise en place d'une Epicerie Sociale et Solidaire

Ex: Mise en place d'Ateliers Santé, ateliers cuisine

# Instruments des collectivités locales



Légende acteurs:

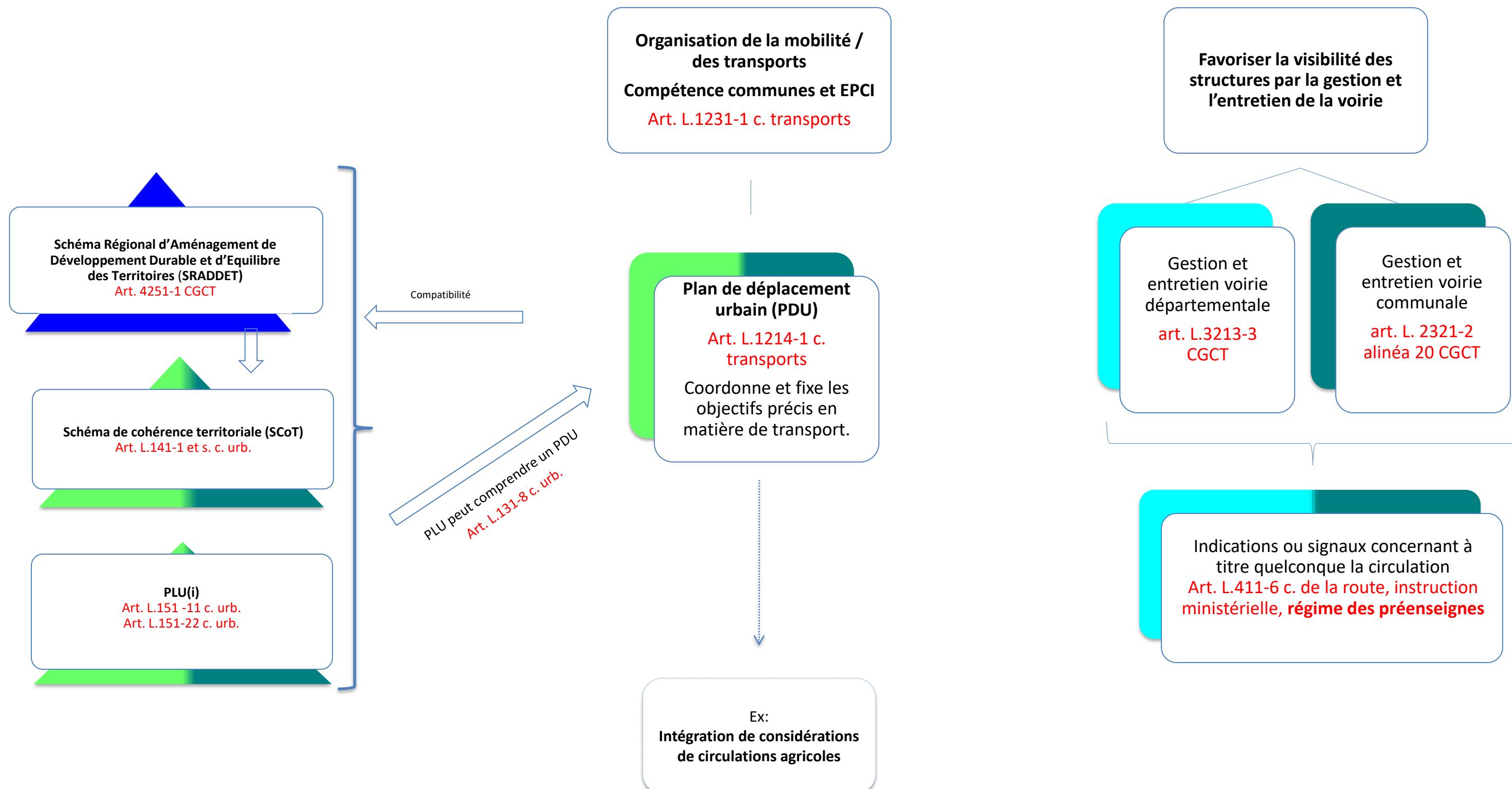
- Départements
- EPCI
- Communes

Légende nature de l'action:

- Outils opérationnels
- Exemples

## Agir sur les déplacements

Urbanisme  
et aména-  
gement



Légende acteurs:

- [Marqueur rouge] Etat
- [Marqueur rose] Représentant de l'Etat dans la Région
- [Marqueur bleu] Régions
- [Marqueur bleu clair] Ensemble des Coll. Terri. et EPCI compétents

Légende nature de l'action:

- [Triangle] Outils de planification
- [Rectangle] Outils opérationnels

## Agir sur la gouvernance locale

Urbanisme et aménagement

Culture et Gastronomie

Environnement

Nutrition et Santé

Economie Alimentaire

Accessibilité sociale

### Alimentation

### Coopération générale

### Economie sociale et solidaire

### Education

### Développement durable

### Environnement

### Agriculture

Projet Alimentaire Territorial  
Art. L.111-2-2 c. rural

Conférence Régionale de l'action territoriale  
Art. L.1111-9 CGCT

Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire  
Art. 8 – II : loi n°2014-856 relative à l'ESS

Pôle Territorial de Coopération Economique  
Art. 9 I: loi n°2014-856 relative à l'ESS

Projet Educatif Territorial  
Art. L.551-1 c. de l'educ.

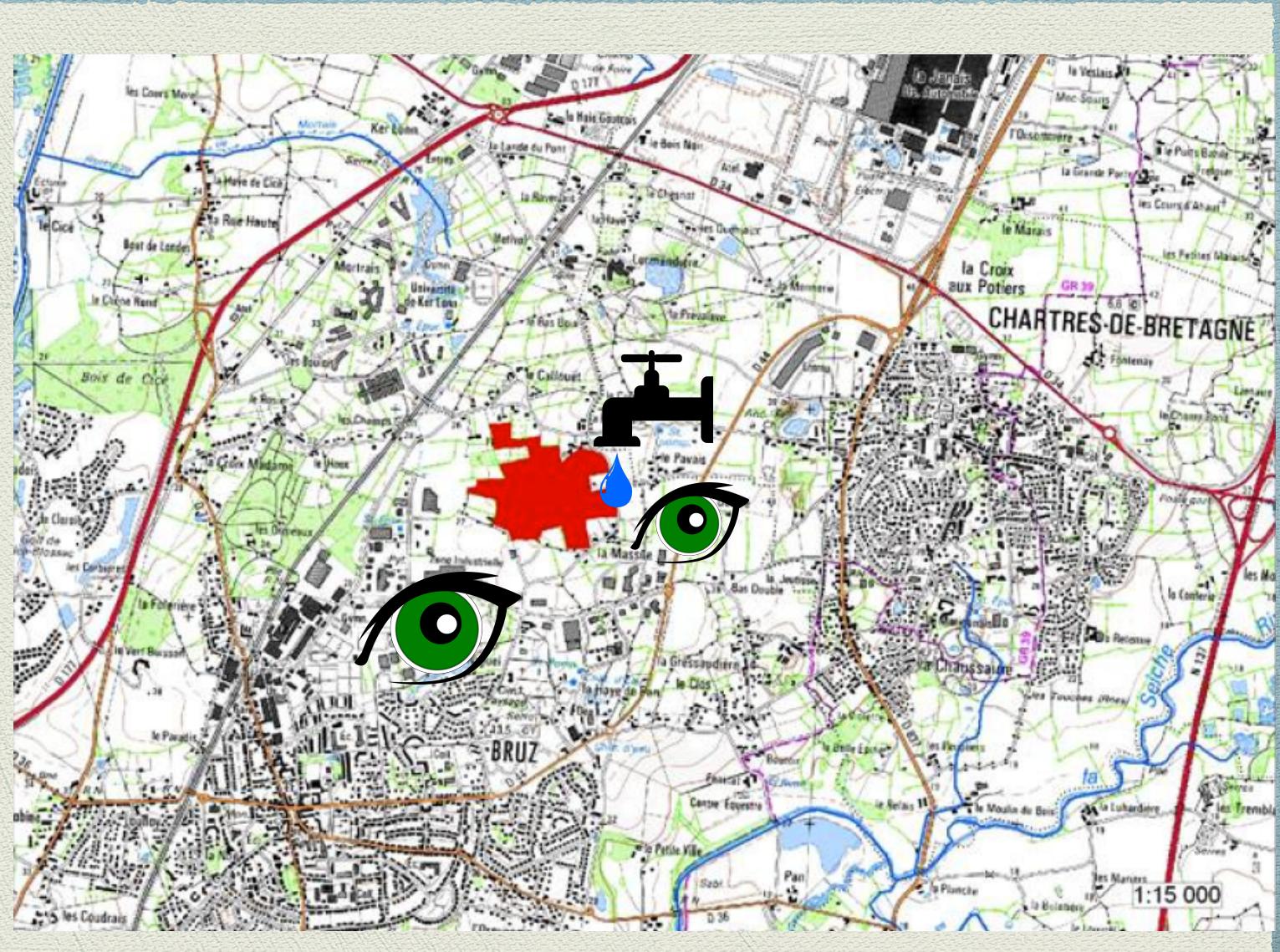
Agenda 21 – Projet territorial de DD  
Art. L.110-1 c. env.

Charte PNR  
Art. L.333-1 c. env

Réseau Rural dans le cadre du FEADER  
Règlement (UE) n°1305/2013 du relatif au soutien au développement rural

# L'installation d'une ferme collective

- ◆ Proximité urbaine
  - ◆ Enjeux : eau, paysage
  - ◆ Maintien de fermes  
30 => 8



# Les rôles des intervenants

Niveau	Fonction
Commune	Vigilance / Viabilisation économique : marché, cantine
Métropole	Expertise technique et juridique Urbanisme
Département	Préemption avec SAFER /finances Recrutement candidats
Région	Financement Appui technique

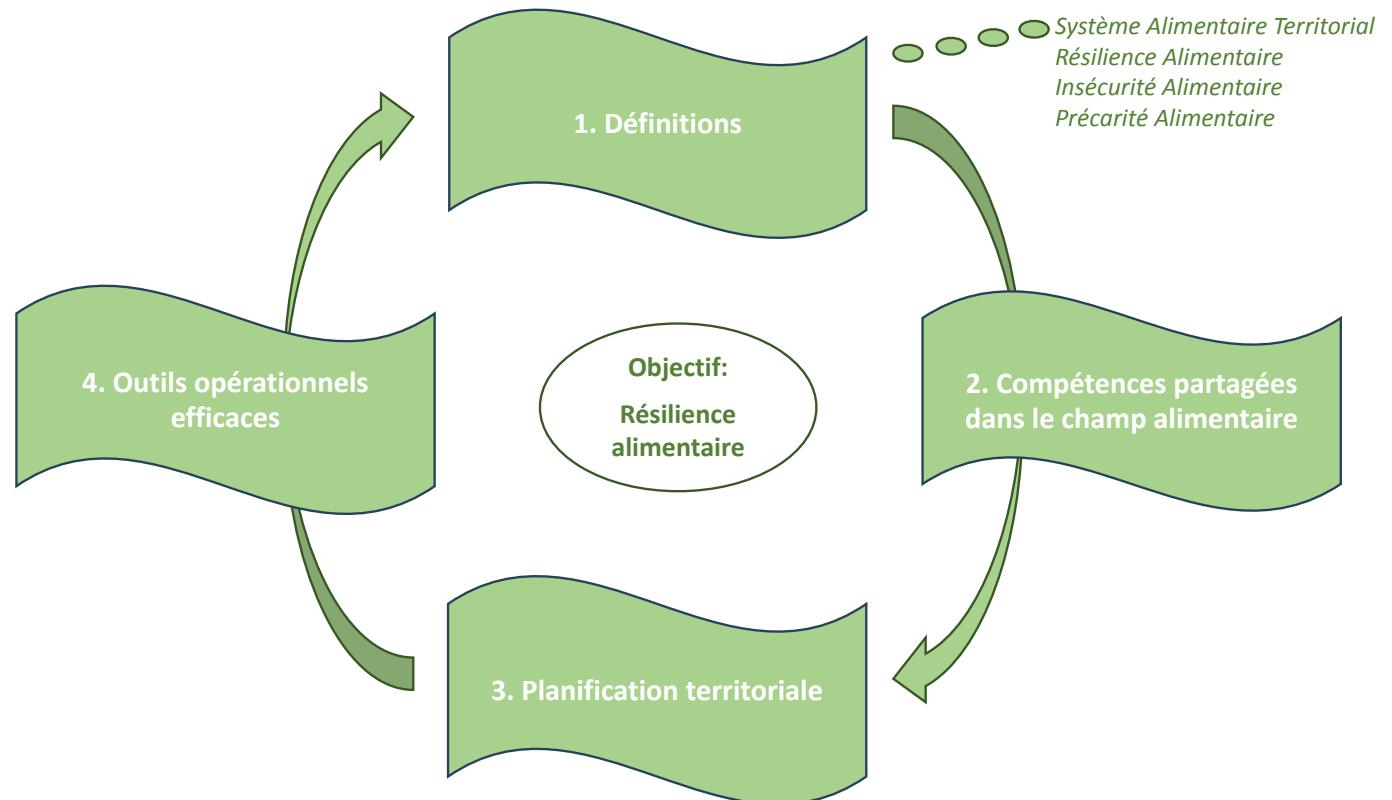
# Idées à retenir

- ◆ Il n'y a pas de compétence générale des collectivités sur l'alimentation
- ◆ Une commune ou une interco ne peut pas tout faire : compétences limitées par la loi
- ◆ Mais le bloc communal peut mobiliser de nombreuses compétences reconnues au service de l'action sur l'agriculture et l'alimentation
- ◆ Condition : savoir se coordonner avec d'autres niveaux de collectivités

## Proposition de loi relative au renforcement de la planification alimentaire territoriale et à la résilience des systèmes alimentaires territoriaux (*ResiAlim*)



<https://projet-atlass.org/volet-3>  
<https://hal.science/hal-04367629>





# et maintenant, l'échange...

<https://france-pat.fr/outil/agir-pour-lalimentation-locale/>



06 32 45 20 68

[gilles.marechal@terralim.fr](mailto:gilles.marechal@terralim.fr)